

Conseil d'administration

Lundi 9 décembre 2013 – 9 h 30

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration du 9 décembre 2013 – 9h30

à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper (salle du Conseil)

<u>Ordre du jour</u>	<u>Action du Conseil d'administration</u>	<u>Pages</u>
1. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille	Avis	2-7
2. Orientations budgétaires	information	8-11
3. Pacte d'Avenir pour la Bretagne	information	12-19 Texte initial, en cours d'amendement
4. Contractualisations financières (Europe, Etat, Région)	information	-
5. Contrat de Pays, perspectives 2014	Avis	20-49 Projet de rapport au CR
6. Questions diverses		

1. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille

Selon le code de l'urbanisme (Art. L122-13), six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoT, l'établissement public porteur de SCoT procède à une analyse des résultats de l'application de son schéma. Appelée aussi évaluation, il convient de penser à cette phase assez rapidement après l'approbation de son SCoT. En effet, elle constitue une phase de travail importante et conséquente de constitution d'indicateurs de suivi pertinents, puis de récolement de données, et d'observation. Cette phase démarre notamment par une photographie du territoire à un instant « T », appelé « état zéro » correspondant à la date d'approbation du SCoT. Cet état zéro permettra ainsi d'établir, selon les indicateurs choisis, un suivi annuel, un bilan à mi-parcours (à 3 ans) et enfin l'évaluation obligatoire à 6 ans.

C'est cette évaluation à 6 ans qui permettra ensuite aux établissements publics porteurs de SCoT de pouvoir délibérer sur le maintien en vigueur ou la révision partielle ou complète de leur SCoT.

La démarche InterSCoT peut être un lieu privilégié pour développer des outils de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille. Elle pourrait notamment favoriser les économies d'échelle et permettre la mutualisation de certaines données.

C'est pourquoi, lors d'un travail principalement élaboré en collaboration avec les techniciens en charge des 5 SCoT de Cornouaille, et partagé avec les élus référents, une liste de 35 indicateurs de suivi communs, pour la plupart stables dans le temps, ont été identifiés (*voir pages suivantes*). Ils permettraient de mesurer les grandes évolutions qui marqueront le territoire de Cornouaille, de constituer un socle de diagnostic unifié à l'échelle de la Cornouaille, ceci en faisant ressortir les spécificités propres à chacun des SCoT en vigueur.

Ces indicateurs portent sur les grands objectifs particulièrement présents dans les documents d'orientations des SCoT, et également sur les thèmes obligatoires de l'évaluation à 6 ans, à savoir :

- Espaces et sites naturels et urbains à protéger
- Développement urbain et principes de restructuration des espaces urbanisés
- Equilibre social de l'habitat
- Aménagement commercial
- Développement économique
- Prévention des risques et climat
- Transports, déplacement, réseaux numérique
- Développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Ce travail à l'échelle des 5 SCoT devrait déboucher sur la publication d'un état zéro de l'année 2012 pour le premier semestre 2014. Cette publication fournira le résultat des indicateurs de suivi communs sous forme de tableau, graphique ou carte correspondant de manière privilégiée à l'échelle de la commune, celle de l'EPCI et du SCoT. Ce travail ne se veut cependant pas être exhaustif. L'objectif étant de rendre la batterie d'indicateurs équilibrée et facile d'approche, chacun des 5 SCoT pourra en parallèle définir des indicateurs plus précis et plus spécifiques en fonction des objectifs, orientations et prescriptions définis dans son schéma. Dans ce cadre, les réunions

InterSCoT sur cette thématique pourront être une plateforme d'échange sur les indicateurs complémentaires et les méthodes de calcul choisis.

Par ailleurs, une des contraintes du calcul des indicateurs est commandée par la diversité des dates d'approbation des différents SCoT : 2008 pour la COCOPAQ modifié en 2012, 2012 pour l'Odet, 2013 pour CCA et approbation pour les années à venir pour Ouest Cornouaille et Châteaulin Porzay. Cette disparité nous impose d'établir cinq états zéro différents.

L'estimation des temps de production s'élève à 0,5 équivalent temps plein pour l'établissement des indicateurs, et à 0,2 équivalent temps plein par an pour les mises à jours, répartis entre 3 collaborateurs (chargée d'études aménagement, géomaticien, statisticienne).

L'agence pourra au cas par cas / selon les besoins/volonté des établissements publics porteurs de SCoT, fournir une analyse plus précise.

Le conseil d'administration est invité à exprimer son avis et ses observations sur cette proposition de travail partenarial.

□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

▪ Objectifs relatifs aux espaces et sites naturels et urbains à protéger (10 indicateurs)

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Surfaces artificialisées	SCoT	Annuelle	DREAL	Récupération de données
Surfaces agricoles déclarées	SCoT	Annuelle	RPG	Traitement géomatique
Exploitations et exploitations	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	MSA	Traitement statistique
Artificialisation de la Trame Verte et Bleue	SCoT	3 ans	Périmètre TVB des SCoT + TSA DREAL	Traitement géomatique
Linéaire de cheminement doux dans la Trame Verte et Bleue	SCoT	3 ans	Périmètre TVB des SCoT + Linéaire des cheminements doux (CG29 et EPCI)	Récollement de données + Traitement géomatique
Surfaces agricoles dans la Trame Verte et Bleue	SCoT	3 ans	Périmètre TVB des SCoT + RPG	Traitement géomatique



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

▪ Objectifs relatifs aux espaces et sites naturels et urbains à protéger (10 indicateurs)

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Surface artificialisées dans les périmètres de protection de captage	SCoT	3 ans	TSA DREAL + Périmètre de captage DDTM	Récollement de données + Traitement géomatique
Qualité des eaux	Commune / EPCI / SCoT	3 ans	ARS	Récupération de données + Traitement statistique
Réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	Commune / EPCI / SCoT	3 ans	ARS / DDTM / Communes	Récollement de données
Consommation en eau	Par point de prélèvement de l'eau / SCoT	annuellement	Agence de l'eau Loire Bretagne	Traitement statistique



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

- **Objectifs relatifs au développement urbain maîtrisé, à la restructuration de l'espace urbanisé, et à l'équilibre social de l'habitat (5 indicateurs)**

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Evolution de la population	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	INSEE	Traitement statistique
Logements mis en chantier	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	Sitadel	Traitement statistique
Typologie des formes de logements mis en chantier	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	Sitadel	Traitement statistique
Surfaces des terrains des logements mis en chantier et effort de densification	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	Sitadel + TSA DREAL	Traitement statistique + traitement géomatique
Logement social	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	DDTM + RPLS	Récollement de données + Traitement statistique



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

- **Objectifs relatifs à l'aménagement commercial (3 indicateurs)**

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Surfaces commerciales des ZACOM	ZACOM / SCoT	Annuellement	CCI (fichier des commerces de plus de 300 m ² de surfaces de vente)	Récupération de données + Traitement statistique et géomatique
Etat des CDAC et surfaces potentiellement acceptées	Commune / EPCI / SCoT	Annuellement	Dossiers des CDAC	Récupération des données + Traitement statistique
Immatriculation et radiation	Commune / EPCI / SCoT	Annuellement	CCI	Récupération de données



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

▪ Objectifs relatifs au développement économique (3 indicateurs)

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Consommation et disponibilité foncière dans les zones d'activités	Commune / EPCI / SCoT	2 ans	Schéma des zones d'activités QCD/CCI	Récupération de données
Emplois salariés par grands secteurs, sphère et domaine	Commune / EPCI / SCoT	Annuelle	MSA / URSAFF	Traitement statistique
Répartition des emplois en Cornouaille	EPCI / SCoT	3 ans	INSEE / Etude avec QCD	Récupération de données + traitement statistique



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

▪ Objectifs relatifs à la prévention des risques et au climat (6 indicateurs)

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
L'urbanisation exposée aux zones à risques	SCoT	6 ans	DREAL, DDTM (PPRI / PPRSM / PPRT)	Récolement de données + Traitement géomatique
L'urbanisation exposée aux nuisances sonores	SCoT	6 ans	DREAL, DDTM	Récolement de données + Traitement géomatique
Collecte et valorisation des déchets	Commune / EPCI / SCoT	6 ans	EPCI	Récupération de données
Production d'énergie renouvelable	Commune / EPCI / SCoT	6 ans	OREGES / GIP Environnement	Récupération de données
Emission de Gaz à Effet de Serres	EPCI / SCoT	6 ans	Energ'ès	Récupération de données
Qualité de l'air	Station Quimper	6 ans	Air Breizh	Récupération de données



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

- **Objectifs relatifs aux transports, aux déplacements et aux réseaux numérique (7 indicateurs)**

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Linéaire de réseau de transport en commun	EPCI / SCoT	3 ans	CG29, AOTU, EPCI	Récollement de données
Fréquentation annuelle des transports en commun	AOT / SCoT	3 ans	AOTU, EPCI	Récollement de données
Création de pôles d'échanges multimodaux	Commune / EPCI / SCoT	3 ans	CG29	Récupération de données
Trafic routier	SCoT	3 ans	CG29	Récupération de données + traitement géomatique et statistique
Linéaires de cheminements piétons et vélos	EPCI / SCoT	3 ans	CG29 + EPCI	Récollement de données
Parts modales dans les déplacements domicile-travail des habitants	Commune / EPCI / SCoT	6 ans	INSEE	Traitement statistique
Accès au très haut débit	SCoT	6 ans	BTHD	Récupération de données



□ Proposition d'une série d'indicateurs communs

- **Objectifs relatifs au développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs (1 indicateur)**

INDICATEUR DE SUIVI	Echelle de déclinaison de l'indicateur	Périodicité de suivi de l'indicateur	Source	Méthode de calcul
Nombre de logements proches des transports en commun	SCoT	3 ans	CG29 + AOTU + Cadastre	Récollement de données + traitement géomatique



2. Orientations pour le budget 2014

En amont de la préparation du budget 2014 de Quimper Cornouaille Développement qui sera soumis au conseil d'administration du 10 février prochain, il est dès à présent utile de faire le point sur les enjeux et conditions générales de cette préparation.

1. La situation financière de l'agence

Tout d'abord, il faut rappeler que l'agence bénéficie d'une base financière saine et de réserves constituées au terme de ses années de mise en place comme en attestaient les comptes clos pour l'année 2012 (cf. délibération du 15-04-2013) et s'appuie sur un budget 2013 solide (cf. délibération du 04-02-2013) dont l'exécution se présente à nouveau favorablement.

Pour mémoire, et en grande masses, les chiffres en étaient les suivants :

Schéma comptes clos 2012:		(cf. CA 15-04-2013)	
BILAN:			
immobilisations	119 735	résultat d'exercice	37 044
créances diverses	377 826	reports et réserves	676 235
disponibilités	698 299	dotations	53 560
		dettes exploitation	429 021
Total actif	1 195 860	Total passif	1 195 860
COMPTE DE RESULTAT:			
salaires et charges	878 035	prestations	6 223
personnel m-a-d	321 293	subventions et cotis.	2 147 299
charges de gestion	892 393	autres produits	8
dota.amort.prov.	42 869	transferts de charges	2 733
charges except.	16 957	produits fin.except.	32 328
Total charges	2 151 547	Total produits	2 188 591
Résultat:	37 044		

Schéma budget 2013:	(cf. CA 04-02-2013)	
charges courantes:		470 000
études, prestations:		393 000
charges de personnel:		1 396 000
dépenses imprévues:		17 000
total charges:		2 276 000
subventions externes actions:		369 000
financements Etat-Rég-Dept:		399 500
contribution Quimper-Co		941 000
contributions autres communautés:		358 500
autres financeurs:		208 000
total produits:		2 276 000

2. Les enjeux pour 2014

2.1. Des enjeux stratégiques de moyen-long terme :

- **2014, année transitoire entre 2 générations de contractualisations financières :**

La nouvelle génération de fonds européens, contrats Etat-régions et contrats région-pays portera sur la période 2014-2020 mais ne sera pour l'essentiel définie que courant 2014, même si le pacte d'avenir pour la Bretagne devrait en accélérer la mise au point.

Il est donc difficile à ce stade de la préparation budgétaire d'imaginer les nouveaux financements qui pourraient être mobilisables par l'agence, comme le furent en particulier ceux du volet territorial du CPER pour les actions i-ly et e-tourisme sur 2012-2013.

- **Des disponibilités sur fonds propres pour des autofinancements ponctuels :**

Pour autant, de telles stratégies d'actions ont d'autant plus vocation à être portées dans les circonstances actuelles, aussi pourrions-nous avoir à engager des fonds propres pour en assurer la continuité en l'attente de nouvelles perspectives de soutiens externes.

De la même manière, cette capacité d'appel à nos fonds propres permettrait d'équilibrer en cours d'exercice des besoins études ou prestations externes plutôt que de faire peser des provisions non affectées sur l'équilibre du budget primitif.

- **Des attentes à l'égard de l'action de QCD :**

Le travail de prospective sur la Cornouaille mené en 20012-2013, comme le tour d'horizon des communautés conduit au printemps-été 2013 (cf. CA du 14-10-2013), ont montré de la satisfaction mais encore des attentes à l'égard du rôle de l'agence sur ses différentes missions. D'autre part la région, pivot des financements externes, insiste résolument sur la dimension pays des projets de territoire, ce qui ensemble nous orienterait vers plus de Cornouaille et plus de QCD dans la conduite du développement territorial.

Ceci, dans le respect des renouvellements des mandats locaux en de mars prochain, se présentera immanquablement comme un sujet d'organisation et de financement sur l'année qui vient.

- **Des questions de jauge de l'agence :**

Quimper Cornouaille Développement, conçue à l'origine à hauteur de 14 emplois, s'est ensuite reconfigurée pour 22 emplois avec la fusion des équipes pays mais en est à présent à 30 collaborateurs. Ceci met déjà de la pression sur la structure en termes de moyens humains « internes », dédiés à la gestion ou aux ressources, comme en termes de locaux. Aussi le développement « à coût marginal », limité à la création de postes dédiés au développement de l'action, atteint-il ses limites et il conviendra assez vite de se pencher aussi sur les moyens communs qui soutiennent notre capacité d'agir.

2.2. Des questions budgétaires plus courantes :

- **Charges de gestion maîtrisées et questions de GRH :**

Les charges de gestion courante de l'agence resteront bien maîtrisées, d'autant que les loyers des locaux bénéficieront cette année de la non-augmentation de l'indice du coût de la construction. Une partie du parc de véhicules sera à renouveler à l'issue de 4 ans de location de 3 voitures, dont en option le recours à une Bluecar.

Le budget RH, à effectif constant de 30 postes, évoluera de manière mesurée par effet de « GVT » selon grille de l'agence, mais devrait intégrer une proposition d'attribution de tickets restaurants en contrepartie de la modération salariale pratiquée à l'agence.

- **Un effectif encore en évolution :**

2014 verra la mise en place d'un poste supplémentaire de conseiller à l'espace information énergie (cf. délibération du 14-10-2013), sans incidence budgétaire puisqu'intégralement financé par la Région et l'Ademe, et, le cas échéant, d'un poste en CDD pour préparer une candidature à un programme européen Leader sur la Cornouaille, qui bénéficierait d'un co-financement spécifique de la région.

- **Les contributions des communautés (financement du pôle habitat) :**

Conformément aux orientations prises à la mise en place de la mission habitat de l'agence (cf. CA du 14-12-2011), celle-ci doit dorénavant être financée sur augmentation de la contribution ordinaire de l'ensemble des EPCI après l'avoir été dans un premier temps sur subventions spécifiques des seuls EPCI ayant confié à l'agence la réalisation de leur PLH. Selon les coûts standards de l'agence, cette mission ressort à 50 k€ (coût RH) + 15 k€ (coûts de gestion) x 2 postes = 130 k€ /an, soit à l'échelle de la Cornouaille 130.000 / 340.000 habitants = 0,38 € /habitant, que l'on peut ramener à un supplément de cotisation de 0,35 € /habitant à charge de l'ensemble des EPCI.

(NB : Quimper Communauté y participera comme les autres mais réduira par contre sa contribution de la charge standard, soit 65 k€, d'un poste préalablement transféré qu'elle a dû reprendre en surnombre dans ses effectifs au moment de la mise en place de cette organisation habitat).

- **Les financements courants d'origine externe (Etat, région, département) :**

Malgré la période transitoire entre deux générations de programmation auxquels certains d'entre eux se rattachent, nous devrions pouvoir compter sur leur continuité pour 2014, avec toujours une imprévisibilité du montant de la subvention Etat- agence d'urbanisme.

3. Les perspectives d'équilibre du budget 2014 :

Évaluée selon les considérations qui précèdent, la maquette du budget 2014 de l'agence se présente à ce stade comme suit :

Shéma budgétaire 2014 (orientations): (CA 09-12-2013)			
charges courantes:			480 000
études, prestations:			250 000
charges de personnel:			1 470 000
dépenses imprévues:			
total charges:			2 200 000
subventions externes actions:			140 000
financements Etat-Rég-Dept:			409 000
contribution Quimper-Co			908 000
contributions autres communautés:			445 000
autres financeurs:			248 000
total produits:			2 150 000
besoin de financement sur réserves:			50 000

En conclusion, les orientations de préparation du budget 2014 pourraient être, considérant d'une part la situation financière favorable et la maîtrise des charges, et d'autre part le contexte inter-périodes de contractualisations financières :

- Maintenir la continuité des actions de développement portées par l'agence en s'appuyant sur ses fonds propres, en l'attente de perspectives de nouvelles subventions sur actions ;
- Limiter pour le reste les enveloppes d'études non affectées au budget initial, les besoins éventuels en cours d'année étant aussi finançables sur fonds propres ;
- Se préparer à réexaminer courant 2014 la configuration des moyens de l'agence au regard de son évaluation des premières années, de l'engagement des nouveaux mandats locaux et des nouvelles programmations financières ;
- Noter l'évolution de l'effectif déjà engagée (+ 1 poste à l'espace info-énergie) ou susceptible de nécessité immédiate (1 CDD en préparation des contractualisations leader), et les financements correspondants ;
- Proposer l'instauration de tickets restaurant à destination des salariés en considération de la modération salariale et de la maîtrise budgétaire ;
- Augmenter le taux des contributions annuelles des communautés de 0,35 € /habitant pour pérenniser le financement de la mission habitat bénéficiant à tous, et ajuster le montant de la subvention de Quimper Communauté ;
- Veiller au bon maintien des financements courants d'origine externe.

Le conseil d'administration est invité à débattre de ces orientations avant mise au point du projet de budget pour 2014.

3. Pacte d'Avenir pour la Bretagne

Texte initial, en cours d'amendement



PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE



Le Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc Ayrault, a réuni, le 16 octobre, à Matignon, les principaux ministres engagés dans l'action économique et sociale de l'Etat en faveur de la Bretagne, ainsi que le préfet de la région Bretagne.

Le Premier Ministre a réaffirmé la mobilisation du Gouvernement pour répondre aux situations d'urgence sociale et territoriale. Il s'est engagé à ce que l'Etat, aux côtés de la Région, des collectivités locales et des acteurs économiques et sociaux, aide la Bretagne à surmonter ses difficultés actuelles et à préparer son avenir économique et social.

Un « Pacte d'avenir Bretagne » sera finalisé avant le 30 novembre 2013. Il reposera notamment sur trois piliers :

1. Des mesures d'urgence, en matière d'accompagnement des salariés victimes des plans sociaux et des territoires principalement touchés par des restructurations économiques, notamment dans le Finistère.
2. Le Plan pour l'agriculture et l'agro-alimentaire en Bretagne dont l'élaboration est d'ores et déjà engagée.
3. Un volet de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, notamment par l'accélération du Contrat de Plan entre l'Etat et la Région.

L'élaboration de ce Pacte fait l'objet d'une large concertation avec les forces vives économiques, sociales et politiques. L'ensemble des actions entreprises pour la Bretagne sont suivies par un comité de pilotage placé sous l'autorité du Premier ministre et associant les ministères concernés et le Préfet de Région. Monsieur Gilles Ricono a rejoint le cabinet du Premier ministre pour piloter ce projet à l'échelon central, le Préfet de région ayant la responsabilité de son pilotage à l'échelon territorial.

Le Conseil régional est pleinement engagé dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de ce pacte.

La concertation mise en œuvre s'est d'ores et déjà articulée autour de rencontres avec les collectivités réunies au sein de la Conférence territoriale, avec les acteurs économiques et partenaires sociaux. Elle se prolongera tout au long de la phase d'élaboration du pacte. Le CESER issu du renouvellement sera saisi du projet dès sa séance d'installation.

Le Pacte d'avenir est le cadre d'une **mobilisation collective du territoire** et il s'inscrit pour cela dans les principes suivants :

- S'il répond à une proposition portée par l'Etat, il doit être le plan de la Bretagne, qui attend de ce pacte qu'il soit **un pacte de confiance** dans ses capacités de rebond, de mobilisation et d'initiative ;
- S'il doit apporter des réponses très concrètes et opérationnelles aux situations de crise que nous connaissons - accompagnement des salariés licenciés, soutien aux entreprises en mutation, financement de dispositifs de ré industrialisation - il doit porter un **projet de développement régional d'avenir**, valorisant l'ensemble des atouts de la Bretagne.

Le projet de Pacte d'avenir pour la Bretagne articule les trois piliers proposés par le Premier ministre autour de sept grands enjeux :

I - Répondre à l'urgence : accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public

I-1 L'accompagnement des personnes

L'ensemble des dispositifs existants sont mobilisés et, chaque fois que nécessaire, leurs moyens sont confortés pour assurer un suivi efficace, personnalisé et de proximité des personnes touchées par les plans sociaux, selon les modalités générales annoncées par le Premier ministre.

En particulier pour le Finistère Nord, l'Etat met en place des dispositifs spécifiques liés à la fermeture de l'abattoir GAD de Lampaul :

- un diagnostic par l'Etablissement Public Foncier régional en vu de la réutilisation des bâtiments ;
- une évaluation des opportunités de reconversion économique du site ;
- une étude d'impact social et territorial des conséquences de la fermeture sur le territoire bassin d'emploi ;
- la mise en place d'une plateforme de revitalisation dont le champ d'intervention impliquera tous les territoires impactés. Cette plateforme vise à permettre aux TPE/PME de mieux anticiper les évolutions économiques pour s'y adapter en anticipation et de sécuriser les parcours professionnels des salariés par l'adaptation de leurs compétences.

Les fonds issus des conventions de revitalisation, notamment de Marine Harvest Kritsen, seront prioritairement orientés vers la création d'emplois sur les territoires impactés.

Ce type de plateformes est en place dans le secteur automobile au bénéfice des bassins d'emploi de Rennes et Redon. Elles pourront être développées sur d'autres territoires en fonction des besoins.

Les crédits de la charte des industries agricoles et agroalimentaires seront affectés, avec le concours des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés et du Conseil régional, en priorité pour la formation des salariés concernés par ces mutations économiques.

Une attention particulière devra être portée aux problématiques de mobilité.

Pour sa part, la Région mobilise l'ensemble de ses outils, notamment le chèque reconversion et augmentera dès son budget 2014 le nombre de places de formation proposées.

I-2 Le soutien aux entreprises et à la revitalisation des territoires en mutation

Des moyens seront rapidement mobilisés pour soutenir les entreprises dans leurs projets de modernisation et d'investissements productifs, en particulier dans les filières agroalimentaires directement touchées par les difficultés : entreprises de l'amont, et entreprises de première transformation.

L'ensemble des leviers disponibles sera mobilisé pour déployer des dispositifs de revitalisation et réindustrialisation des sites touchés.

15 millions d'euros sont mobilisés pour des mesures d'urgence, en faveur des éleveurs de la filière, fragilisés par les répercussions de la fin des restitutions d'une part, et pour aider les entreprises agroalimentaires à financer leurs investissements (modernisation, automatisation, robotisation...)

Pour sa part, le Conseil régional mobilise l'ensemble de ses dispositifs de soutien aux entreprises et y affecte en soutien l'enveloppe de 4 millions d'euros et déjà votée.

La Bretagne demande à bénéficier d'une extension des zones AFR pour la prochaine génération.

I-3 Le soutien à l'activité par l'investissement public

Une accélération de l'exécution du contrat de plan en cours est recherchée, par des engagements financiers, dès 2014, qui permettraient un soutien effectif à l'activité économique. De nombreux projets vont pouvoir être financés dans ce cadre qui n'étaient pas inclus dans le CPER ou qui auraient été réalisés plus tardivement.

Le recensement des projets est en cours. Une attention toute particulière sera portée aux enjeux de mobilité, de l'enseignement supérieur et de recherche, de maritimité, au soutien au développement économique et au système d'innovation. Des projets culturels seront également financés dans le cadre du volet territorial.

En complément, l'Etat veille à mobiliser, dès 2014, des crédits complémentaires au titre de sa politique du logement, permettant notamment une accélération des chantiers de rénovation dans le parc privé.

II - Conforter la Bretagne comme grande région productive

La SRDEII de la Bretagne sera proposée à la session de décembre du Conseil régional. Résultat d'un travail de co-construction partenariale approfondi, elle fixe le cadre d'une ambition collective, celle de la « Glaz économie ». Il convient d'en accélérer la mise en œuvre opérationnelle. Le Pacte d'avenir doit y contribuer.

II-1 Une nouvelle dynamique pour les filières agricoles et agro alimentaires

Le **plan en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne** sera présenté dans les mêmes calendriers que le pacte d'avenir. Il portera des orientations opérationnelles en matière de modernisation des outils de production, d'innovation, d'internationalisation et d'élévation/adaptation des compétences humaines. Il s'appuiera sur la formalisation de stratégies de filières collectives lisibles et portées par une gouvernance robuste des acteurs.

L'élaboration de ce plan repose sur des groupes de travail, pilotés par des acteurs professionnels, d'ores et déjà constitués et réunis sur les thèmes suivants : modernisation des bâtiments d'élevage, financement des IAA, recherche et innovation, anticipation des mutations économiques, adéquation produits-marchés, intégrant les questions des liens avec la grande distribution, double performance économique et environnementale, formation professionnelle et élévation des compétences.

Il doit être complété par des groupes filière dont l'objet est d'assurer une pleine implication par les acteurs eux-mêmes.

Ce plan doit déboucher, au-delà de la confirmation des diagnostics et orientations stratégiques partagés, sur des dispositifs et actions très opérationnels, dans une logique de projet identifiés, solides et débouchant sur des enjeux de produits et de marchés.

L'ensemble des outils et dispositifs, notamment de financement (PIA, BPI France...), mais aussi d'appui à l'innovation et à l'international sont mobilisés.

Au-delà des dispositifs financiers existants, ce plan doit bénéficier de moyens adaptés au contexte et aux enjeux. L'augmentation substantielle, d'ores et déjà annoncée de l'**enveloppe de FEADER**, correspondant à un doublement des moyens pour la période de 2014/2020 par rapport à la période précédente y apporte une contribution déterminante.

En lien avec BPI France, et en concertation avec les acteurs de place, tant au plan national que régional, des solutions doivent être rapidement mises en œuvre pour offrir au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire **l'ingénierie financière** permettant de répondre à l'ensemble de ses enjeux de développement et de modernisation, tenant compte de ses spécificités.

Par ailleurs, le plan devra comporter un important volet de simplification des procédures. Le pacte doit confirmer le **lien de confiance** entre l'Etat les acteurs de l'agriculture en Bretagne et la société bretonne. Ce lien doit reposer sur les principes suivants :

- Mettre en œuvre, le cas échéant à titre expérimental, des simplifications dans les procédures réglementaires, sans rien retrancher aux objectifs, notamment environnementaux ;
- Renforcer, en contrepartie de ces allègements a priori, les contrôles et la sanction de ces contrôles a posteriori.

Le Conseil régional demande que le Pacte formalise l'engagement pour le lancement **d'appels à projets spécifiques dans le cadre du PIA pour accompagner la recherche, l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire**, et en particulier permettre la constitution, à l'échelle des régions de l'Ouest de la France, d'un **institut de recherche et de technologie (IRT) dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire**.

II-2 Donner toute sa place à la Bretagne dans l'ambition industrielle de la France

Le Pacte doit formaliser le positionnement de la Bretagne dans la **mise en œuvre des 34 plans de reconquête industrielle** annoncés en septembre dernier. En lien avec les priorités de la S3 et du SRDEII, la Bretagne entend contribuer aux plans, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, des navires écologiques, des réseaux électriques intelligents, des mobilités décarbonées, de l'e-éducation, de la réalité augmentée, de la souveraineté télécom ou de la cyber sécurité. Des projets opérationnels devront émerger ou être identifiés dans ces différents domaines.

Le Pacte devra confirmer l'engagement de l'Etat dans le soutien aux **pôles de compétitivité**, clusters d'entreprises et aux IRT et ITE (institut de transition énergétique) créés en Bretagne.

En lien avec la politique industrielle nationale, le Pacte pourrait être le cadre d'une amélioration de nos outils de gouvernance stratégique, selon les orientations du futur SRDEII, avec deux objectifs :

- Mieux articuler les stratégies nationales avec celles que nous engageons en région ;
- Développer nos outils et capacités de veille et intelligence économique.

III - Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne

Le Pacte doit conforter la vocation maritime de la Bretagne et lui donner les moyens de se déployer. Ce rôle de la Bretagne par rapport à la mer est autant un enjeu régional qu'un défi national.

III-1 Soutenir l'excellence bretonne en matière de maritimité

Le Pacte doit permettre de conforter Brest, et l'Europôle mer, comme des centres mondiaux des sciences et technologies maritimes.

A ce titre, le Conseil régional demande que :

- **l'ITE France énergies marines** soit définitivement confirmé et bénéficie pour cela d'une avance financière lui permettant d'accélérer ses travaux, sans attendre que tous les blocages juridiques actuels ne soient levés ;
- que le pacte puisse retenir le principe d'un transfert du siège de **l'IFREMER à Brest** ;
- que l'enjeu du développement de la filière industrielle des énergies renouvelables justifie une pleine participation de tous les acteurs concernés, y compris de l'Europe au projet de développement du **port de Brest** et permette une accélération de son calendrier de réalisation.

III-2 Soutenir les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture

Le pacte comportera en ce domaine un volet de simplification des procédures.

Il devra formaliser l'engagement de l'Etat à ce que le **FEAMP** prenne pleinement en compte les problématiques et le poids de la pêche bretonne qui représente près de 50 % des volumes nationaux.

Le pacte retient les enjeux de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture et parmi les thèmes du futur contrat de plan. Des dispositifs et des financements sont proposés en matière de :

- modernisation de la flotte ;
- transmission des navires ;
- recherche sur le navire de pêche du futur ;
- ingénierie financière sur les entreprises de mareyage et de transformation des produits de la mer.

IV - La Bretagne, riche de son identité culturelle

Le Conseil régional demande que le pacte apporte des réponses :

- Sur la question de la ratification de la **charte des langues régionales et minoritaires** ;
- Sur le principe d'une **convention additionnelle au CPER sur les langues** de Bretagne ;
- Sur le principe d'une **convention additionnelle au prochain CPER dans le domaine de la culture** ;
- Sur l'expérimentation d'une offre audiovisuelle régionalisée.

V - La Bretagne, région qui parie sur l'intelligence

Le Pacte doit conforter l'engagement conjoint de l'Etat et des acteurs régionaux dans le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le territoire. Il doit permettre une accélération dans la mise en œuvre du schéma régional récemment adopté.

Il comportera des engagements autour des points suivants :

- Des montants financiers précis, dès 2014, permettant d'accélérer l'exécution de l'actuel contrat de plan sur toutes les opérations prêtes à être réalisées.
- Une grande ambition pour le futur contrat de plan. Le Conseil régional demande notamment que le futur CPER permette un rééquilibrage au profit des régions n'ayant pas bénéficié dans le cadre du plan campus de crédits pour la réhabilitation de l'immobilier universitaire. Une attention particulière devra être portée aux IUT. Des opérations emblématiques mériteraient d'ores et déjà d'être ciblées : seconde tranche de l'IRSET, CESIM (hôpital virtuel) à Brest, cœur de campus à Brest, ...
Cette ambition pourrait également par la mise en place de data centers mutualisés à l'échelle régionale pour le soutien à la recherche.
Enfin, le logement étudiant devrait être pris en considération, une part importante du parc social breton restant à réhabiliter.
- L'accompagnement par l'Etat de la **nouvelle structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne**, sur le fondement de l'Université de

Bretagne, en application de la loi Fioraso et, dans le cadre du futur appel à projets **IDEX**, à prendre en compte les spécificités géographiques de l'enseignement supérieur en Bretagne et dans l'Ouest ;

- La confirmation de la signature des conventions entre la Bretagne et les grands **organismes de recherche** permettant de conforter leur ancrage territorial autour des grandes priorités de la S3 ;
- L'accélération du déploiement du campus numérique, notamment par le développement des usages dans les domaines de l'e-formation ; le Conseil régional souhaite un concours de l'Etat pour la définition de MOOCs spécifiques, de cours hybrides à destination des bacheliers professionnels ou technologiques pour l'accès à des formations post-bacs et l'accompagnement correspondant.
- Etudier les modalités d'une reconnaissance de la Bretagne comme région expérimentale pour le numérique à l'école.

VI - L'accessibilité de la Bretagne et l'aménagement de son territoire

La périphéricité et la péninsularité de la Bretagne demeurent des réalités déterminantes. Le Pacte confirme l'engagement historique de l'Etat dans le défi du raccordement de la Bretagne à l'espace européen et mondial.

Cette confirmation retient les éléments suivants :

- Engagement sur l'objectif de mettre **Brest et Quimper à 3 heures de Paris** par la mise en place de financements sur le projet LNOBPL dans le cadre d'une convention spécifique, hors contrat de plan ;
- Mise en œuvre accélérée des premières préconisations et projets du plan régional d'actions logistiques ;
- Accélération dans l'exécution de l'actuel CPER et PDMI ;
- Bouclage du financement de la mise à deux fois deux voies des tronçons de la **RN 164** restant à aménager ;

Section	État d'avancement
Loudéac phase II	Travaux en cours, prévision d'achèvement fin 2015
Saint-Méen-le-grand phase II	Travaux de janvier 2014 à fin 2016
Châteauneuf-du-Faou	Enquête DUP en janvier 2014. Engagement des travaux en 2017
Rostrenen	Choix de la variante en cours – DUP vers mi-2015
Mûr-de-Bretagne	Étude des variantes en cours – DUP mi 2016
Plémet	Étude des variantes en cours – DUP fin 2016
Merdrignac	Etudes amont en cours – DUP 2017

- La mise en œuvre d'un volet de déploiement des usages du numérique ambitieux ;

Le Conseil régional souhaite par ailleurs que le pacte formalise :

- La confirmation des engagements pris par l'Etat dans le cadre des **conventions de PEM** ;

- Le pré-engagement de l'Etat sur le financement de la **phase 2 du projet BTHD**, au-delà de 2017, en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre du FEDER 2014/2020 ;
- L'accompagnement réglementaire, financier et diplomatique, par l'Etat, de la nécessaire adaptation environnementale des flottes de navires sous pavillon français, desservant la Bretagne (directive Marpol).

L'enjeu d'aménagement du territoire justifie un engagement conjoint de l'Etat et des acteurs bretons au soutien d'une politique territoriale intégrée, notamment au niveau des pays en tenant compte de leur situation socio-économique. Un **volet territorial du contrat de plan** y sera affecté.

Il devra notamment permettre de consolider la dynamique de développement des villes moyennes, l'accompagnement des restructurations économiques et l'accès aux services au public.

Le Conseil régional souhaite que ce volet retienne parmi ses priorités les moyens de constituer des outils d'observation partagés des dynamiques territoriales, dans l'esprit de ce qui a été réalisé avec GéoBretagne.

VII - Un pacte de confiance

L'enjeu de la simplification administrative et réglementaire a été clairement identifié comme prioritaire. Le Pacte doit y apporter des réponses très opérationnelles. L'objet est de réduire les freins à l'initiative et de favoriser l'émergence des projets, les prises de risques et la mobilisation des énergies.

La mobilisation du Pacte pour la simplification administrative prend trois formes :

- Identifier les sujets de difficulté et les points bloquants, dans la législation ou la réglementation européenne ou nationale et demander des ajustements ou améliorations ; la Bretagne, alerte à nouveau l'Etat sur les dégâts majeurs engendrés par le dumping social autorisé par l'Union européenne.
- Identifier les sujets sur lesquels, dans le cadre de la future loi de modernisation de l'action publique, des **expérimentations de modalités d'organisation innovantes** pourraient être proposées aux acteurs locaux, notamment sur la base de délégations de compétences de l'Etat ; l'enjeu est celui d'une réelle modernisation de l'action publique, passant par une meilleure coordination des acteurs, dans le cadre de stratégies partagées à des échelles territoriales pertinentes.
- Identifier, au niveau de chaque administration, de l'Etat comme des collectivités, les modalités très concrètes de simplifications relevant de leur propre responsabilité.

Dispositif d'élaboration et de mise en œuvre

Le Pacte d'avenir est un engagement contractuel entre l'Etat et la Bretagne portant sur des objectifs partagés. Il est élaboré avant la fin de l'année.

Il est ensuite appelé à se décliner de manière plus opérationnelle dans des documents, dispositifs ou outils spécifiques. Sont d'ores et déjà ciblées :

- L'accélération de l'actuel contrat de plan ;
- L'anticipation du futur contrat de plan ;
- L'élaboration du plan en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
- Des conventions spécifiques ou additionnelles selon les sujets.

5. Contrat de Pays, perspectives 2014

Projet de rapport au Conseil régional



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction de l'aménagement et de la solidarité

Conseil régional
Session de décembre 2013

2014/2020 : Pour une politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée préparant les territoires aux enjeux d'avenir

L'année 2013 était présentée pour la politique territoriale comme une année de transition.

Cette année a été mise à profit pour faire le bilan de la contractualisation précédente, ses réussites, ses manques, ce qui devait être mieux fait. Elle a également été l'occasion de voir dans les politiques régionales comment mieux articuler politiques sectorielles et territoriales de la Région.

Cette année a été mise à profit pour faire le tour des 21 Pays de Bretagne pour proposer à la discussion territoriale la lecture régionale des dynamiques territoriales, diverses et même parfois contradictoires des Pays Bretons. Elle a aussi été l'occasion d'entamer un échange avec les îles sur leurs enjeux.

Cette année a été mise à profit pour s'inscrire dans le moyen et le long terme : préparation anticipée du futur Contrat de Plan Etat-Région, préparation des futurs Programmes Opérationnels et de mise en œuvre des fonds européens, mais aussi lancement de Bretagne 2030.

Cette année a aussi été marquée par la crise, les crises, que traverse la Bretagne. Il convient d'apporter des réponses à ces crises qui, au-delà de l'économie, se transforment en crise sociale mais également, tant son impact est marqué, en une certaine crise de confiance des Bretonnes et des Bretons en l'avenir.

2013 fut donc une année de transition, mais aussi de travail régional et de crises.

Pourtant, conscients de ce contexte, cela n'a fait que renforcer la conviction exprimée notamment à Saint-Brieuc, lors de la rencontre des territoires du 8 juin 2013 : nous avons la capacité de rebond nécessaire tant les atouts de la Bretagne sont également nombreux, mais en cette période troublée, parfois occultés.

Il nous faut rétablir la confiance, développer notre capacité d'anticipation ; et cela se fera, certes à l'échelle de la région toute entière, mais aussi et surtout au plus près des acteurs, des territoires. L'approche territoriale doit nous permettre d'apporter les réponses les plus adaptées aux préoccupations des Bretonnes et des Bretons. Cette approche

territoriale, la Région la met en œuvre dans la plupart de ses politiques. Alors que nous écrivons une nouvelle page de la politique territoriale régionale, il nous revient de saisir cette opportunité pour, avec tous les acteurs (élus, socioprofessionnels...), dans chaque pays, identifier les enjeux prioritaires auxquels il convient de s'atteler et qui prépareront le développement de demain des pays et de la Bretagne.

Le contrat régional avec les Pays, comme celui avec les îles, est un moyen. Le but est de construire ensemble la Bretagne, là où nous sommes, à nos niveaux de responsabilités respectifs, élus comme société civile. Le contrat est utile aux territoires, tout comme il doit aussi servir la Bretagne.

Des questions sont aujourd'hui posées :

- Comment fait-on travailler les territoires entre eux, ceux de la mise en œuvre opérationnelle, ceux de la stratégie, ceux en charge d'une thématique, ceux qui sont généralistes. Il faut travailler à l'articulation entre communes et EPCI, comme celle entre EPCI au sein du pays.
- Pour y arriver, comment faire plus en termes d'ingénierie, d'animation territoriale, sans forcément disposer de plus de moyens. Il revient aux territoires et aussi à la Région, en 2014, de voir précisément qui fait quoi en la matière.
- Comment sortir du guichet, pour faire réellement un projet de territoire et non pas une addition de micro-projets locaux...
- Comment retrouver du sens, du souffle avec la participation, la mobilisation de la société civile ? La confiance que nous accordons aux capacités d'initiative des acteurs locaux comme élément de réponse à la crise est le pendant de notre conviction sur l'opportunité d'une régionalisation de l'action publique comme facteur majeur de la modernisation de notre pays.
- Comment aider les uns et les autres pour être les plus justes, les plus équitables possibles ? Ce sera l'objet de la péréquation sur des critères travaillés et présentés lors de la prochaine session.

Il y a aujourd'hui des territoires qui sont frappés de plein fouet par les crises, il faudra les aider sûrement plus. Mais l'égalité des territoires, c'est aussi la santé, le logement, la culture, les transports, l'énergie. Tous les territoires ne sont pas égaux. Certains considèrent que les concurrences entre territoires se sont exacerbées. La Région est la garante d'un développement équilibré de tous ses territoires. Elle souhaite, et se doit, de jouer un rôle d'ensemblier des territoires, des acteurs, des réponses à apporter, des politiques publiques (régionales, départementales, locales, nationales, européennes...). Par un projet collectif, une ambition partagée, des actions communes, la Bretagne se sortira d'autant mieux de cette conjoncture difficile.

Durant l'année 2013, la Région a souhaité, dans chaque pays, auprès de tous les acteurs qui œuvrent pour son développement, échanger sur leur avenir. Ces débats ont permis de faire ressortir des enjeux structurants, structurels à l'horizon 2020, et dépassant donc les seules difficultés conjoncturelles.

Il convient donc à présent de prioriser ces enjeux pour cibler efficacement nos interventions communes, et ainsi préparer la Bretagne de demain. Il nous appartiendra, dès les prochaines semaines, de trouver, avec les territoires de projets, les actions à mettre en œuvre localement pour redonner confiance aux Bretonnes et aux Bretons autour d'un contrat de partenariat.

Parce que les îles connaissent des difficultés spécifiques, il vous est également proposé, aux côtés des pays, de conclure avec l'association des îles du Ponant qui les fédère un contrat de partenariat spécifique.

Le présent rapport abordera l'esprit et la méthode qui vous est proposée pour la nouvelle politique territoriale régionale 2014-2020.

Il vous est proposé de pouvoir entamer la négociation des contrats dès à présent afin d'en envisager la signature à la fin du premier semestre 2014.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le cadre de la politique territoriale régionale 2014-2020 ;
- m'autoriser à engager la négociation des Contrats avec les pays et l'association des Iles du Ponant

Le Président

Pierrick MASSIOT

1	UNE POLITIQUE TERRITORIALE AMBITIEUSE POUR PREPARER L'AVENIR ET REDONNER CONFIANCE.....	5
1.1	OBJECTIFS ET PRINCIPES.....	5
1.1.1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE ET DE TOUS SES TERRITOIRES.....	5
1.1.2	ŒUVRER POUR L'EQUITE TERRITORIALE	6
1.1.3	SUSCITER ET PROMOUVOIR LES DYNAMIQUES LOCALES	6
1.2	UN NOUVEAU CONTRAT AVEC LES PAYS ET LES ILES POUR CONSTRUIRE LA BRETAGNE DE 2020.....	7
1.2.1	S'ENGAGER SUR LA DUREE : DES CONTRATS DE PARTENARIAT 2014-2020.....	7
1.2.1.1	Une période suffisamment longue pour permettre des évolutions des modèles de développement	7
1.2.1.2	Des territoires en restructuration	7
1.2.1.3	Une nécessaire adaptation à mi-parcours : une révision en 2017	8
1.2.2	S'ENGAGER AVEC FORCE : UN ENGAGEMENT DE 266M€ SUR 7 ANS	8
1.2.2.1	Un contrat visant à la solidarité territoriale	8
1.2.2.2	Une dotation mobilisable en deux temps	9
1.2.3	ANIMER LES TERRITOIRES : UNE CONVENTION POUR L'INGENIERIE TERRITORIALE	9
1.2.4	APPORTER DES REPONSES PARTAGEES AUX ENJEUX REGIONAUX ET TERRITORIAUX : UNE CONVENTION POUR LES PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	12
1.2.4.1	Agir sur les enjeux prioritaires.....	12
1.2.4.2	Agir pour un rééquilibrage territorial.....	13
1.2.4.3	Garantir les « services collectifs » essentiels dans les territoires.....	13
1.2.5	ASSURER UNE PROGRAMMATION ADAPTEE AUX EVOLUTIONS.....	14
1.2.6	ASSOCIER LARGEMENT	15
1.2.7	INTEGRER LES APPROCHES	15
1.2.8	DEVELOPPER UNE POLITIQUE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	16
1.2.8.1	Porter une attention à la dimension économique	16
1.2.8.2	Développer une dimension sociétale	17
1.2.8.3	Prendre en compte l'environnement.....	17
1.2.8.4	Intégrer une dimension démocratique	17
2	ANNEXES.....	19
2.1	LECTURE REGIONALE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE	19
2.1.1	UNE POPULATION DYNAMIQUE.....	20
2.1.2	DES MODES DE VIES EN PERPETUELLE MUTATION	21
2.1.3	UNE ECONOMIE FRAGILISEE MAIS AVEC UN POTENTIEL DE REBOND.....	23
2.1.4	UN ENCLAVEMENT GEOGRAPHIQUE COMPENSE PAR DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE.....	26
2.1.5	DES RESSOURCES... MAIS SOUS PRESSION	27
2.1.6	UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE A PRESERVER	28
2.2	REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CONTRATS DE PARTENARIAT	29

1 Une politique territoriale ambitieuse pour préparer l'avenir et redonner confiance

1.1 Objectifs et principes

Parce que la Région Bretagne travaille depuis de très nombreuses années avec ses territoires, qu'elle a développé avec eux des habitudes de travail, des relations partenariales, d'échanges et d'écoute, elle a souhaité prolonger, en la renouvelant, sa politique territoriale pour les années 2014-2020.

Plus qu'un dispositif, la politique territoriale régionale est une habitude de travail commun, une politique qui se traduit dans différents dispositifs et innervé l'action régionale dans son ensemble.

Par sa politique territoriale, la Région poursuit plusieurs objectifs.

1.1.1 Favoriser le développement de la Bretagne et de tous ses territoires

Le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires qui la composent. La conjoncture récente nous le rappelle quotidiennement si besoin en était. Mais, en parallèle, la dynamique de la région toute entière impacte et entraîne les territoires. Il convient donc **d'articuler développement régional et développement local**.

La politique territoriale régionale vise à faire se rencontrer ces deux approches. Elle doit notamment permettre aux territoires d'amplifier et de prolonger les actions mises en œuvre par la Région via ses politiques mais également responsabiliser et mobiliser chacun au service d'un projet commun de développement.

Chacun a un rôle à jouer. L'articulation est nécessaire entre les différentes partitions que sont les politiques de l'Union européenne, les politiques nationales, régionales, départementales, celles des collectivités locales regroupées, en Bretagne, en 21 pays ou en association des îles. Au sein de chaque pays, l'enjeu est également de faire travailler ensemble les élus et les acteurs socioprofessionnels, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre entre eux, les EPCI et les communes qu'ils fédèrent...

La politique territoriale régionale vise également à **préserver le modèle breton de développement équilibré** du territoire (caractérisé par une organisation en 21 espaces de projets que sont les pays et une armature urbaine polycentrique) qui semble fragilisé.

La Bretagne ayant la chance d'être intégralement maillée en pays et avec une association regroupant les îles, il s'agit donc de les **accompagner dans les actions qu'ils mettent en œuvre et qui permettent de répondre à la fois à des enjeux locaux mais également régionaux.**

Si l'on souhaite réellement œuvrer au développement de tous les territoires bretons, il est utile de **mieux connaître** chacun d'entre eux et les problématiques qui les concernent. La mise en place d'une démarche globale d'observation des territoires permettra de poser les bases de l'identification d'enjeux partagés entre la Région, les pays, mais également les autres partenaires tels que les Départements par exemple.

1.1.2 Œuvrer pour l'équité territoriale

L'équité est un principe fondateur de la politique territoriale régionale. En effet, si l'égalité parfaite des territoires est une utopie, la Région veut, en revanche, **favoriser l'égalité des chances par une prise en compte des réalités locales.** Elle considère donc qu'elle se doit de soutenir les collectivités les plus fragiles dans leurs projets, qu'elle doit accompagner des actions spécifiques de développement local dans les territoires. Cette action sera notamment démultipliée par une territorialisation encore accrue de ses orientations et par la mise en œuvre de logiques de rééquilibrage de ses actions au profit des territoires les plus fragilisés via des logiques de péréquation.

1.1.3 Susciter et promouvoir les dynamiques locales

Par sa politique territoriale, la Région souhaite enfin soutenir et reconnaître l'innovation locale, la gouvernance locale, l'efficacité locale de l'action publique, notamment en matière de mutualisation, de mise en cohérence... Elle veut aider les territoires à se préparer aux enjeux de demain. Elle souhaite initier des modèles territoriaux de développement, innovants et exemplaires, favoriser les projets collectifs, les coopérations, les mises en réseau d'acteurs, les mutualisations. Elle souhaite enfin, par son action, contribuer à la capitalisation des bonnes expériences et à leur transférabilité.

La mise en œuvre de ces objectifs passe par de multiples outils, dont, notamment, la politique contractuelle avec les pays et les îles. Les principes de cette dernière ont été posés en juin 2013, suite à la rencontre des territoires organisée à Saint-Brieuc le 8 juin. Ainsi, la Région entend-elle agir sur, et pour, les territoires sur la base des principes suivants :

- une territorialisation, source d'efficacité de l'action publique ;
- une contractualisation, autour de projets de qualité ;
- une péréquation, pour œuvrer en faveur d'une plus grande équité territoriale ;
- la participation, comme étant une chance à saisir ;
- un soutien à une ingénierie territoriale mieux organisée.

1.2 Un nouveau Contrat avec les pays et les îles pour construire la Bretagne de 2020

1.2.1 S'engager sur la durée : des Contrats de partenariat 2014-2020

1.2.1.1 Une période suffisamment longue pour permettre des évolutions des modèles de développement

En mettant en œuvre une nouvelle politique territoriale pour les sept prochaines années, la Région entend renouveler son soutien fort aux démarches initiées et portées par les acteurs des territoires en cohérence avec les orientations qu'elle a identifiées pour la Bretagne à l'horizon 2020. Ainsi, elle compte, comme elle l'a indiqué en juin 2013, proposer aux pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant, de négocier, dès le début de l'année 2014, un contrat de partenariat pour la période 2014-2020 qui aura vocation à favoriser la mise en œuvre de réponses adaptées aux enjeux partagés.

Plus qu'un simple contrat, il s'agira de partager une vision d'avenir, sur une période 2014-2020 suffisamment longue pour permettre de dépasser les seuls enjeux conjoncturels. Une telle durée de sept ans permettra à chacun de se projeter dans la mise en œuvre d'un projet stratégique.

Cette période de contractualisation sera également propice à la nécessaire articulation entre les politiques de soutien aux territoires des différents acteurs publics. Ainsi, la période correspond-t-elle également à la nouvelle période de programmation des fonds européens ou encore nationaux via les futurs Contrats de plan Etat/Région. Une coordination de calendrier avec les dispositifs de soutien aux territoires des Départements sera également recherchée.

1.2.1.2 Des territoires en restructuration

Le contexte territorial est très évolutif. A la refonte de la carte intercommunale en cours qui impacte le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et donc parfois des pays, s'ajoutent les évolutions prévues dans le cadre du projet de « Loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » sur les structures de pays (éventuels futurs « pôles ruraux d'équilibre et de solidarité territoriale » au moment de la rédaction de ce rapport) et l'émergence de métropoles qui pourraient concerner la Bretagne.

Concernant les pays, quel que soit leur statut (rappelons que certains pays bretons n'ont actuellement pas de statut juridique), la volonté de la Région demeure de travailler avec des élus et des représentants socioprofessionnels et de la société civile regroupés autour d'un projet de territoire. Toutefois, la refonte de la carte intercommunale pourrait avoir des conséquences plus directes sur la structuration du partenariat régional (mais également pour la mobilisation des fonds européens territorialisés). Aussi, en 2014, la Région élaborera un contrat de partenariat avec les pays reconnus et stabilisés dans leur périmètre au moment de la négociation. Si une modification de périmètre de pays importante devait se produire (allant de la modification partielle jusqu'à la fusion de pays), la Région, serait amenée à se prononcer le moment venu et à ouvrir la possibilité de conclure un avenant au(x) contrat(s) de partenariat concernés pour tenir compte de ces évolutions.

Par ailleurs, la Région prend en compte la constitution des futures métropoles de Brest et Rennes. Pour autant, elle ne connaît pas encore les contours de ces évolutions. De multiples questions restent sans réponse. Quelles seront les compétences de ces métropoles ? Quelles seront les compétences qui pourraient / devraient leur être transférées par les Régions et Départements ? Les questions sont nombreuses et nous disposons, pour l'heure, de peu de visibilité

pour y répondre. Au moment de la rédaction de ce rapport, les dynamiques autour des pays de Brest et de Rennes entraînent encore de nombreuses questions pour la Région : faut-il conclure un contrat de partenariat avec chacun de ces deux pays qui soit structuré de la même manière que les contrats de partenariat avec les « 19 autres pays » ? Doit-on envisager de conclure un contrat spécifique avec chacune des deux métropoles ? Mais alors, quel en sera l'impact sur les communautés de communes voisines qui composent également le pays.

Ces questions sont également très liées à la territorialisation des fonds européens et à la nécessité qui nous est imposée par la Commission européenne de présenter de manière visible un volet urbain pour le FEDER. Est pour cela proposée la constitution d'un ITI (Investissement Territorial Intégré – un des deux outils proposés par la Commission pour territorialiser, en amont, les fonds européens) métropolitain qui concernerait les deux futures métropoles à côté d'un « ITI Pays ». Dès lors, la constitution de contrats métropolitains serait une quasi nécessité.

Des propositions seront faites sur ce sujet des deux métropoles et des pays qui y sont liés pour la session de février 2014, en fonction de la clarification du statut métropolitain de Rennes et de Brest.

1.2.1.3 Une nécessaire adaptation à mi-parcours : une révision en 2017

Le contexte mouvant, évolutif que nous venons d'aborder, les prochaines élections municipales et leur impact dans le renouvellement des EPCI à fiscalité propre, des pays et de leurs orientations, les élections régionales... les mutations que la Bretagne connaîtra dans les trois prochaines années, les nécessaires ajustements, rendent nécessaire la mise en œuvre d'une révision des contrats de partenariat en 2017. Aussi, il est proposé que ces contrats se déroulent en deux temps : 2014-2016 et 2017-2020.

1.2.2 S'engager avec force : un engagement de 266M€ sur 7 ans

Alors que le contexte touchant les finances publiques se tend, tant pour les Régions, que pour les autres collectivités, la Région entend renouveler l'ambition affichée dès 2005 et propose d'affecter à la politique de soutien aux pays et aux îles des enveloppes financières régionales identiques à celles de la période précédente. Il s'agit là d'un signe très fort de l'intérêt et de la confiance que la Région accorde aux actions portées par les territoires.

Ainsi, les pays **de Bretagne se verront-ils garantir une enveloppe régionale de 260M€** sur 7 ans quand les **îles, regroupées au sein de l'association des îles du Ponant, bénéficieront d'une enveloppe de 6M€** sur la même période. Cette dernière, comme précédemment, pourra se cumuler avec l'enveloppe garantie aux pays quand les îles font également partie de ces territoires de projets.

A ces crédits régionaux dédiés, il convient de ne pas oublier d'ajouter les autres interventions du Conseil régional au titre de ses champs d'intervention propres, les fonds européens, qu'ils soient inscrits ou non dans les outils territorialisés que sont les DLAL et les ITI, et les crédits des autres collectivités bretonnes.

La Région appelle par ailleurs de ses vœux un engagement important de l'Etat dans le volet territorial du futur contrat de plan.

1.2.2.1 Un contrat visant à la solidarité territoriale

La politique territoriale régionale est une politique de solidarité. La volonté de la Région est d'accompagner davantage les territoires les plus fragiles. Ainsi, la péréquation est un fondement fort de la politique contractuelle territoriale. Ce dernier a été rappelé lors de la rencontre du 8 juin 2013 et de la session régionale qui a suivi.

Les critères de péréquation seront présentés et arrêtés lors de la session de février 2014. Le travail mené actuellement porte, comme annoncé en juin 2013, sur la prise en compte globale des capacités et des besoins des populations et des territoires.

Toutefois, le souhait de la Région est de pouvoir également tenir compte, dans sa péréquation, des crédits européens qui pourraient être programmés sur les territoires sur la même période que la contractualisation régionale, ainsi que des futures dotations de l'Etat qui pourraient concerner, plus que d'autres, certaines collectivités et certains territoires.

Par sa politique territoriale, la Région souhaite donc œuvrer dans le sens d'un rééquilibrage territorial.

Concernant les fonds européens, la territorialisation que nous mettrons en œuvre dans le cadre de notre nouvelle responsabilité d'autorité de gestion, devrait nous permettre d'avoir une vision assez précise de la localisation du fléchage de certains fonds. Ainsi, dans le cadre du FEDER par les « ITI » ou du FEADER LEADER par l'approche « DLAL » (développement local par les acteurs locaux), le souhait de la Région sera, comme pour ses propres crédits, de garantir des dotations par territoires dans une logique d'efficacité, certes, mais également d'équité.

Les modalités définitives de la péréquation, prenant en compte les fonds européens et les crédits Etat, ainsi que la place spécifique des métropoles nouvelles ne pourront être arrêtées avant que les programmes opérationnels et le CPER ne soient bouclés. De même, il conviendra que les périmètres et les compétences des métropoles soient clairement établis. C'est ce qui justifie la proposition régionale d'un contrat en deux phases dont une seconde interviendra à partir de 2017 et permettra de déployer une ambition plus forte en matière de péréquation.

Concernant les îles, et compte tenu de leurs particularités, il est proposé de ne pas définir de péréquation de la dotation régionale de 6M€ entre les îles bretonnes mais de confier à l'AIP le soin, avec les principaux acteurs concernés et en étroite partenariat avec la Région, d'y travailler.

1.2.2.2 Une dotation mobilisable en deux temps

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que la dotation régionale destinée aux pays (260M€) fasse l'objet d'une répartition en deux temps. Ainsi, pour la période 2014-2016, une première répartition de 3/7^{ème} de la dotation globale (soit 111M€) pourrait intervenir sur la base de critères de péréquation arrêtés en février 2014.

Afin de tenir compte des évolutions sur les principaux points évoqués précédemment (fléchage des fonds européens, dotations de l'Etat...), une seconde péréquation, basée sur des critères qui auront pu évoluer, pourrait intervenir sur la dotation 2017-2020 (4/7^{ème} soit 149M€). Les critères qui seront alors applicables feraient l'objet d'un vote des assemblées régionales en 2016.

1.2.3 Animer les territoires : une convention pour l'ingénierie territoriale

La Région fait le constat, depuis de nombreuses années, que les territoires dotés d'une ingénierie territoriale ont davantage de chances de se développer. C'est pourquoi, elle accompagne l'ingénierie des pays ou de l'Association des îles du Ponant depuis plusieurs générations de contrats. En juin 2013, les enjeux liés à cette ingénierie étaient rappelés, tout en constatant que certaines clarifications et mutualisations pouvaient et devaient être opérées au sein des territoires.

Lorsque l'on parle d'ingénierie, force est de constater que chacun n'y met pas le même sens. L'ingénierie territoriale revêt plusieurs facettes. Il peut s'agir **d'ingénierie de développement, d'ingénierie de mise en œuvre ou d'ingénierie financière**. Ces trois facettes sont complémentaires et indispensables pour le développement des

territoires. Toutefois, l'ingénierie de développement que l'on peut aussi qualifier d'ingénierie d'animation demeure essentielle. Sans elle, l'avenir ne peut se préparer, s'anticiper. Les Pays sont, pour la Région, bien placés pour être les pivots de cette ingénierie de développement. En étant couverte de pays, la Bretagne bénéficie d'espaces propices à la réflexion stratégique et prospective. Toutefois, selon les territoires, la capacité matérielle à initier ces démarches de réflexion peut être très variable selon les moyens en ingénierie présents. Dans la logique des discussions sur la modernisation de l'action publique, il pourrait être pertinent que les Départements soient plus actifs, avec les EPCI, sur l'ingénierie technique liée à la mise en œuvre des projets. De même, des rapprochements sont à conduire avec les services de l'Etat sur l'ingénierie financière.

La Région considère toujours que les équipes techniques des Pays ont pour missions d'animer le projet de territoire élaboré par les élus et le Conseil de développement, le mettre en œuvre, mais également accompagner ses membres, les porteurs de projets dans la préfiguration et la conduite de leurs actions.

Avec le choix fait par la Région de se baser sur les pays pour déployer le volet développement rural du FEADER ou la mise en œuvre territorialisée du FEDER et du FEAMP, cette ingénierie va revêtir une importance accrue.

Si la Région accompagne également l'AIP, c'est parce que l'association qui fédère les communes insulaires joue un rôle de mutualisation, d'anticipation et d'accompagnement.

Sur la période 2006-2012, les Pays et l'AIP ont été soutenus dans leurs missions courantes par l'enveloppe ingénierie des Contrats Région/pays ou Contrat Région/AIP. Toutefois, sur la mise en œuvre de projets spécifiques, ils ont pu être accompagnés par des crédits dédiés de la Région dans le cadre de politiques sectorielles ou des enveloppes « projets » de la politique territoriale.

Pour les pays, ces crédits, selon l'organisation propre à chaque territoire, ont parfois bénéficié à la « structure Pays » ou parfois à des « enfants du pays » (agences locales de l'énergie d'échelle pays, association de développement culturel...). Une vision globale des crédits mobilisés sur les territoires sur l'ingénierie est primordiale. L'exercice n'est pas simple compte tenu des différences de pratiques entre les pays ; ces dernières étant le fait des habitudes locales. Cette complexité ne concerne pas uniquement la Région mais peut aussi se présenter aux acteurs locaux eux-mêmes. Pour autant, elle ne doit pas être un frein à la mise en œuvre d'une réflexion globale, à l'échelle de chaque territoire de pays, du niveau de besoin, de la nature de ces besoins et des réponses les plus adaptées qu'il convient d'y apporter, quitte parfois à envisager une évolution de la structuration de l'ingénierie territoriale. A l'image de démarches initiées en 2013 par certains Pays (Brocéliande, Centre Ouest Bretagne, Vannes...), des travaux de recensement exhaustif et de redéfinition de l'ingénierie présente sur un territoire gagneront à être généralisés. Il sera d'autant plus important de le faire en 2014 que, comme indiqué précédemment, les évolutions de périmètres des intercommunalités et des pays mais également les élections municipales vont impacter les missions et l'organisation des équipes de Pays. Ce souhait avait déjà été formulé en juin 2013 mais les pays ne se sont pas encore tous engagés dans une telle démarche. De son côté, la Région mènera également un travail visant à aboutir à une vision consolidée de tous les financements qu'elle apporte à l'ingénierie dans les territoires.

Les Conseils de développement n'étaient, quant à eux, pas soutenus par la Région pour leur animation courante mais étaient accompagnés sur la réalisation d'études ou d'actions visant à accroître la capacité de réflexion de leurs membres. Toutefois, les Conseils de développement ont aussi régulièrement fait part, sur la période 2006-2013, de leur besoin d'être accompagnés de manière plus pérenne par la Région dans leur animation quotidienne. En 2013, le réseau des Conseils de développement bretons a conduit une réflexion intitulée « Quels Conseils de développement

demain? Propositions du réseau des Conseils de développement bretons ». Dans ce cadre, il a pointé la question des moyens des Conseils de développement en regrettant « *des temps d'animation dédiés et des moyens budgétaires qui tendent à diminuer, des difficultés de stabilisation du poste d'animateur-trice (succession de CDD) et des relations organiques floues ou inexistantes avec les Pays et les Agglomérations* ». Aussi, à partir de 2014, il est proposé de soutenir les postes d'animateurs des Conseils de développement et de les considérer comme une ingénierie territoriale à part entière, essentielle à la vie des Conseils de développement et à leur capacité à formuler des propositions sur l'avenir de leurs pays.

Concernant l'AIP, la Région accompagnait, jusque là, l'animation de l'association à hauteur de 100 000€ par an. Il est proposé de reconduire ce soutien mais en demandant également à l'association de préciser les objectifs poursuivis par son action d'animation.

Ainsi, le soutien régional à l'ingénierie territoriale se concrétisera-t-il comme suit.

Le **soutien à l'ingénierie des pays et Conseils de développement** sera formalisé, pour chaque pays, dans le cadre d'une convention cadre pour l'ingénierie territoriale qui bénéficiera de plusieurs enveloppes :

- une **enveloppe régionale de 15,2M€ dédiée à l'animation de la stratégie du pays et à l'accompagnement** des porteurs de projets. Cette enveloppe sera également le support des contreparties à apporter à l'assistance technique mobilisée dans les programmes européens. Cette enveloppe régionale se verra appliquer une péréquation basée sur des critères qui seront également précisés en février 2014. Toutefois, la Région a entendu les besoins exprimés par les pays qui, en phase de formalisation de leurs prévisions budgétaires, ont souhaité avoir de la visibilité sur le soutien régional de l'année 2014. Aussi, il est proposé, pour cette année 2014, que les pays puissent, au maximum, mobiliser les crédits annuels dont ils bénéficiaient en 2013. Ce crédit 2014 viendra en déduction de l'enveloppe ingénierie que le pays se verra garantir en février 2014 pour la période 2014-2020. Comme entre 2006 et 2013, un montant maximal annuel d'enveloppe ingénierie mobilisable par le Pays sera identifié.

La Région souhaite que chaque pays, s'il ne l'a pas fait, s'engage en 2014 dans une étude sur les missions, l'organisation de l'ingénierie territoriale et son mode de financement local. Les conclusions de cette étude serviront à négocier, à partir de 2015, la Convention cadre pour l'ingénierie territoriale. Les engagements des Pays sur leurs modalités d'accompagnement des porteurs de projets (notamment privés) seront précisés dans la Convention. Cette convention sera aussi le support de l'animation des futures démarches territoriales intégrées des fonds européens (DLAL ou ITI).

- une **enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement** qui serait forfaitaire et identique pour chaque Conseil de développement breton. En effet, qu'ils soient urbains ou ruraux, les Conseils peinent généralement tous à mobiliser des crédits pour assurer leur animation. Dans le cadre de ses réflexions, le réseau des Conseils de développement bretons a souhaité qu'un « *contrat-cadre tripartite et pérenne, permettant de formaliser les engagements du Conseil de développement, du Pays et du Conseil régional* » soit envisagé; considérant également que « *ce contrat pourra également être utilisé comme un outil d'évaluation du fonctionnement du Conseil de développement, permettant de mieux positionner son action* ». Il donc proposé que chaque Conseil signe la Convention d'objectifs et de moyens pour l'ingénierie territoriale et puisse bénéficier, chaque année d'une enveloppe de 25 000€. Pour 2014, cette enveloppe sera également mobilisable par anticipation et avant même la signature du Contrat de partenariat.

- d'**enveloppes** qui, sur la première période du contrat, seront constituées d'un **rappel des soutiens régionaux thématiques** apportés par ailleurs et qui n'intégreront donc pas les dotations garanties à chaque pays. Le souhait de la Région étant de travailler également de son côté, tout comme les pays, sur les différents soutiens qu'elle apporte sur chaque territoire, ces enveloppes auront vocation à intégrer la dotation globale à compter de la deuxième période du contrat. La Convention pour l'ingénierie territoriale à conclure pour 2015 comportera un premier recensement de ces soutiens régionaux.

Concernant l'AIP, la Région reconduira une enveloppe annuelle de 100 000€ à l'association (soit 700 000€ sur la durée du contrat de partenariat). Une convention d'objectifs et de moyens sera, sur les bases précisées précédemment (y compris l'étude relative à l'organisation), également élaborée. Comme pour les pays et Conseils de développement, l'enveloppe 2014 pourra également être engagée par anticipation de la signature du Contrat.

Que ce soit pour son soutien aux équipes de pays, de Conseils de développement ou de l'AIP, la Région veillera à appliquer le volet « Développement et qualité de l'emploi » de PADUS/DURABLE. Ainsi, elle veillera à ce que chaque structure financée aille, notamment, dans le sens d'un développement et d'une qualité de l'emploi (création et développement d'emplois de qualité, égal accès à l'emploi, formation, GPEC, contribution à l'amélioration des conditions de travail, lutte contre les discriminations à l'emploi et dans l'emploi...). Ces points seront formalisés dans les conventions cadres d'objectifs et de moyens conclues.

1.2.4 Apporter des réponses partagées aux enjeux régionaux et territoriaux : une convention pour les priorités partagées de développement

1.2.4.1 Agir sur les enjeux prioritaires

La Bretagne et les territoires qui la composent sont confrontés à de nombreux enjeux interdépendants. Pour son développement et celui de ses territoires, le Conseil régional retient 5 orientations prioritaires. Il convient, en effet, de faire en sorte :

- D'accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations ;
- D'exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne ;
- De développer l'accessibilité (mobilités des hommes, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques) ;
- De préserver les ressources et accompagner la transition énergétique ;
- D'offrir des conditions de vie satisfaisantes aux bretonnes et aux bretons.

Si ces enjeux se posent sur presque tous les territoires, ils se déclinent, toutefois, de manière différenciée. Chaque territoire connaît des problématiques particulières qui nécessitent des réponses spécifiques. Les rencontres organisées depuis plusieurs mois entre la Région et les pays autour des lectures régionales des dynamiques de développement ainsi que les contributions réceptionnées à ce jour de la part des acteurs locaux le démontrent. Si les pays et les îles se retrouvent bien dans les enjeux régionaux précités, ils connaissent des problématiques particulières.

Par sa politique territoriale 2014-2020, ainsi que la territorialisation des fonds européens qu'elle veut mettre en œuvre, l'enjeu pour la Région est de répondre à la fois aux enjeux régionaux et à leurs déclinaisons et adaptations locales. Autour du contrat de partenariat sur les pays, les îles, il s'agit donc de les mobiliser pour répondre ensemble aux enjeux qui se posent à tous.

Dans un souci d'efficacité, et parce que les capacités financières de chacun requièrent une action davantage priorisée, la Région souhaite que les pays et l'AIP puissent, avec elle, cibler un **maximum de trois enjeux ou axes thématiques prioritaires** auxquels le contrat s'attachera à répondre et qui soient en lien avec les enjeux régionaux précédemment identifiés. Bien entendu, ces enjeux pourront évoluer en phase de révision. La Région souhaite que, au-delà de l'identification d'un thème d'intervention, chacun de ces enjeux soit problématisé au regard des spécificités du territoire et puisse également trouver des réponses avec les fonds européens.

1.2.4.2 Agir pour un rééquilibrage territorial

Les pays peuvent être confrontés à des dynamiques très diverses en leur sein. Ainsi, parfois, certaines portions de leur territoire peuvent être confrontées à des difficultés particulières qui nécessitent une réponse particulière et adaptée. Il peut en être ainsi d'une communauté de communes particulièrement en difficulté au regard de la situation globale du pays. Alors que la chance de la Bretagne est que ses pays s'articulent autour de villes centres, pôles d'appui, on constate que cette centralité est parfois mise à mal. Le tissu de villes moyennes, caractéristique de l'armature urbaine bretonne, en est parfois fragilisé. Ainsi de récents travaux tendent à montrer que certaines villes moyennes se vident de leurs populations et de leurs équipements parfois au profit des communes voisines. Cette situation préoccupe le Conseil régional qui souhaite qu'une réponse puisse être apportée dans ce sens pour redynamiser les « centres » quels qu'ils soient.

Ainsi, il est proposé aux pays, s'ils le souhaitent, de définir, aux côtés des priorités thématiques, une priorité de rééquilibrage territorial qui pourrait permettre de concentrer une partie des crédits régionaux sur une zone géographique particulière identifiée en leur sein. Cette priorité de rééquilibrage territorial mobiliserait, au sein de la dotation garantie au pays, une enveloppe spécifique et qui pourrait venir se cumuler aux enveloppes dédiées aux priorités thématiques.

1.2.4.3 Garantir les « services collectifs » essentiels dans les territoires

Depuis de nombreuses années, des démarches de projets de services à la population à l'échelle des pays ont été engagées. La Région les a accompagnées dans le contrat 2006-2012, notamment via l'enveloppe 3.

Le Conseil régional a saisi le CESER sur cette question des services. Lors de sa session de septembre 2013, ce dernier a présenté les résultats de son étude prospective sur les « services collectifs demain en Bretagne ». La notion de « services collectifs » utilisée par le CESER semble particulièrement adaptée à l'analyse que le Conseil régional porte également sur ce sujet.

Le CESER définit les « services collectifs » comme *« l'ensemble des services mis en œuvre afin de satisfaire les besoins exprimés par la population et reconnus d'intérêt général par la collectivité. Ils recouvrent un vaste ensemble de domaines pris en charge par des acteurs de natures diverses (entreprises du secteur marchand, institutions publiques, structures de l'économie sociale ou acteurs de la sphère informelle) »*.

La Région souhaite pouvoir accompagner plus fortement ces services collectifs en leur dédiant une enveloppe spécifique de la convention sur les priorités partagées de développement (équivalente à 20% maximum des crédits de cette convention).

Par ailleurs, chaque année, sur la base des projets accompagnés, une Conférence régionale annuelle regroupant notamment les pays, Conseils de développement, sera réunie pour faire le point sur la situation des services à la population.

Le contrat de partenariat pourra accompagner aussi bien des **opérations d'investissement** que de **fonctionnement**. Pour rappel, le contrat 2006-2012 posait comme règle l'aide au démarrage d'une action ou sur une durée limitée à trois ans ou trois éditions (dans le cadre d'événementiels). Cette règle a pu entraîner quelques difficultés, notamment dans le champ culturel. En effet, certains pays ont regretté que des actions phares pour le territoire ne puissent être soutenues par les contrats Région/pays parce que ne relevant pas d'une action en phase d'amorçage. Il est proposé de faire évoluer ces modalités. Lorsqu'il s'agit d'actions ponctuelles ou d'une aide au démarrage, la Région continuera à intervenir sur la base d'une aide limitée à trois ans ou trois éditions. Mais si des actions portées par des associations revêtent une dimension « structurante » par leur rayonnement sur leur territoire, même si elles sont récurrentes, la Région pourra envisager de les accompagner dans le cadre du contrat de partenariat dès lors que cette dimension structurante, de pays, aura été précisée et négociée à l'occasion de l'écriture des fiches actions du contrat de partenariat (dans ce cas, une liste explicite et exhaustive de projets devra être intégrée dans la fiche action). En revanche, les porteurs de projets publics ne pourront plus être accompagnés dans le fonctionnement de leurs équipements.

1.2.5 Assurer une programmation adaptée aux évolutions

Au regard des évolutions très rapides, ainsi que des renouvellements d'équipes locales en 2014, il est proposé que la négociation des contrats de partenariat ne porte que sur de grands objectifs et les types de projets à accompagner. Il ne s'agira donc pas, à ce stade, de présenter une liste de projets prédéterminée.

La négociation qui se tiendra entre la Région et l'AIP, et la Région, le Pays, et le Conseil de développement, comme évoqué précédemment, portera sur les grands principes d'interventions conjointes. Toutefois, chaque action de la convention pour les priorités partagées de développement aura vocation ensuite à se décliner en projets précis, portés par un maître d'ouvrage identifié.

Aussi, il est nécessaire qu'un comité de programmation régionale soit constitué sur chacun des pays et avec les îles pour procéder à la sélection des projets qui viendront décliner les conventions selon les thèmes et modalités d'interventions qui y ont été prévues. La sélection s'opérera sur la base de fiches projets synthétiques que les porteurs de projets devront renseigner (méthode similaire à celle proposée en 2013) et présenter devant le Comité.

Dans un souci d'articulation et de cohérence avec la nouvelle responsabilité de la Région concernant le pilotage et la gestion des fonds européens et les approches territoriales intégrées qui sont ouvertes, il est proposé que les instances de gouvernance des dispositifs communautaires et régionaux soient les mêmes pour les contrats de partenariat conclus sur les pays.

Les instances communautaires ont prévu la mise en place de comités de programmation associant, pour LEADER, au moins la moitié d'acteurs privés, l'autre moitié étant constituée d'acteurs publics.¹ Les Conseils de développement

¹ L'article 30 de la proposition de Règlement du parlement européen et du conseil portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER, au FEAMP relevant du cadre stratégique commun portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°

seront donc mobilisés pour assurer cette représentation privée. Il s'agira, ainsi, de leur donner une nouvelle place dans la sélection des projets.

1.2.6 Associer largement

Pour élaborer et mettre en œuvre la contractualisation 2014-2020, la Région a souhaité avoir une approche participative en associant une diversité d'acteurs. Cette approche se décline sur plusieurs phases de la contractualisation :

- les débats dans les pays sur les lectures régionales et partagées ont été très ouverts, la Région a souhaité que les éléments de diagnostics soient, autant que possible, partagés avec les Départements ;
- le contrat de partenariat sera négocié, pour les îles avec le Conseil d'administration de l'AIP, et pour les pays, avec les Présidents de Pays, d'EPCI à fiscalité propre et de Conseils de développement. Une association des Départements qui le souhaitent est proposée ;
- le Contrat Région/AIP sera signé avec le Président de l'association. Quant aux contrats de partenariat avec les pays, ils seront signés par les Présidents du Pays, des EPCI à fiscalité propre et du Conseil de développement. Les Départements le souhaitant pourront également le signer.
- comme évoqué précédemment, pour les pays, la programmation des opérations se fera par un Comité composé pour moitié d'élus toutes collectivités confondues et pour moitié de membres du Conseil de développement.
- les porteurs de projets seront invités à présenter leurs projets et la manière dont ils comptent le mettre en œuvre, en amont, au comité de programmation.

Cette large association des acteurs devrait être de nature à faciliter l'appropriation des contrats de partenariat 2014-2020.

1.2.7 Intégrer les approches

Par ce nouveau dispositif, la Région souhaite articuler les dispositifs entre eux, qu'elle en ait la responsabilité ou pas.

Tout d'abord, les contrats de partenariat auront vocation à aller dans le sens d'une plus grande territorialisation des politiques régionales. Ces contrats constitueront donc un moyen privilégié de mieux adapter les politiques régionales aux enjeux locaux. Ainsi, la nouvelle politique régionale de l'habitat adoptée en juin 2013 a, par exemple, acté l'intégration des aides à l'investissement dans le cadre de la politique territoriale, avec des modalités de mise en œuvre variées selon les territoires et selon les projets. Par cette évolution, l'enjeu est de répondre de manière plus adaptée aux besoins locaux. Le contrat de partenariat pourra également démultiplier l'action des politiques sectorielles régionales en les abondant, sur une même opération, dans la limite de 50% de subvention régionale.

Par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens, la Région articulera sa politique territoriale avec les approches territoriales des fonds européens. Ainsi, la Région envisage d'orienter vers les pays les outils que sont l'ITI dans le cadre du FEDER et du FEAMP et le DLAL dans le cadre du FEADER. Les stratégies partagées de développement négociées entre les Pays, les Conseils de développement et la Région seront

1083/2006 du Conseil (2011/0276 COD)" prévoit que les instances de programmation mises en place par les GAL (groupements d'action locale) doivent « élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts, garantissent qu'au moins 50 % des voix à exprimer lors du vote sur des décisions de sélection proviennent des partenaires du secteur privé »

donc des pierres angulaires de la mobilisation des fonds européens et serviront à la fois, dans ce cadre, de « stratégies locales de développement » pour le DLAL et de « stratégies intégrées » pour l'ITI.

Les contrats devront également être des outils privilégiés pour articuler les différentes stratégies (« sectorielles » ou non) qui peuvent cohabiter sur un même territoire. Ainsi, il doit aider la rencontre des stratégies de pays, stratégies pour les fonds européens, schémas de cohérence territoriale, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, chartes de parcs naturels régionaux, stratégies de gestion intégrée des zones côtières...

La Région a également engagé des contacts avec les Départements afin que les dispositifs de chaque niveau de collectivité se complètent. Si certaines contractualisations territoriales sont déjà engagées pour certains Départements, cette articulation sera recherchée à l'occasion des phases de révision. Dans d'autres départements, en revanche, tel que le Finistère, une articulation semble possible dès 2014. Elle sera donc recherchée.

L'articulation de ces contrats de partenariat avec les soutiens qui pourraient éventuellement être apportés par l'Etat dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région sera également examinée.

Enfin, des échanges sont en cours avec la Région Pays de la Loire concernant les dispositifs qu'elle déploie notamment sur les communes ligériennes du pays de Redon-Bretagne sud ou avec l'AIP afin de rechercher les nécessaires complémentarités.

1.2.8 Développer une politique exemplaire en matière de développement durable

La politique territoriale se veut une politique de développement durable. Depuis 2006, elle s'est montrée exemplaire dans l'approche qualitative qu'elle a développée et qu'elle a encore renforcée en 2009. Depuis, dans le cadre de son agenda 21 de seconde génération, la Région a souhaité se doter d'une grille de questionnement de la durabilité autour de 24 enjeux qui touchent les quatre piliers du développement durable (économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique). Cette démarche, PADUS/DURABLE, s'est déployée sur plusieurs politiques expérimentales. La politique territoriale fait partie des premières politiques concernées.

PADUS/DURABLE, par les questionnements que porte sa grille, et qui fait l'objet d'un rapport lors de cette même session, a orienté la méthode d'élaboration de la politique territoriale 2014-2020. Au-delà de la phase d'élaboration, cette même grille (qui intégrera notamment l'actuelle grille Eco-FAUR 2) sera également déployée dans le cadre de la programmation et de la sélection de projets.

1.2.8.1 Porter une attention à la dimension économique

Les contrats de partenariat avec les pays et les îles sont des déclinaisons territorialisées des orientations stratégiques régionales retenues dans ses différents schémas et plans pluriannuels. Ils contribueront à consolider l'émergence d'un nouveau modèle de développement local où performance économique et sociale sont indissociables. Il s'agira donc, au regard de ces définitions renouvelées du développement de s'assurer que chaque projet sélectionné est créateur de richesses pour le territoire et ses habitants et s'ancre bien dans le territoire. La Région s'intéressera, pour chaque projet, à son coût de fonctionnement prévisionnel. Elle se demandera si le porteur de projet manifeste une politique d'achat responsable (origine des produits, mutualisation, partage des usages, clause sociale des marchés avec recours à l'ESS (économie sociale et solidaire)... Pour chaque projet (tant en investissement qu'en fonctionnement), la Région veillera à ce que ce dernier aille dans le sens d'un développement et d'une qualité de l'emploi (création et

développement d'emplois de qualité, égal accès à l'emploi, formation, GPEC, contribution à l'amélioration des conditions de travail (horaires adaptés, pénibilité, santé au travail, articulation vie professionnelle/ vie personnelle...), de la lutte contre les discriminations à l'emploi et dans l'emploi... Ce point fera l'objet d'une conditionnalité de l'aide régionale. Cette conditionnalité trouvera une mise en œuvre accrue pour les projets aidés en fonctionnement. Le soutien à l'ingénierie sera, sur ce sujet, particulièrement concerné. La question de la maîtrise et de l'autonomie énergétiques sera enfin apprécié, projet par projet, et sera un élément de conditionnalité de l'aide régionale. L'analyse portera à la fois sur les bâtiments mais également sur leur environnement plus large pour aborder les questions foncières, d'accessibilité...

1.2.8.2 Développer une dimension sociétale

Dans sa mise en œuvre, la politique territoriale, par les projets qu'elle accompagne, touche tous les types de publics, tous les thèmes de la vie quotidienne et a vocation à créer ou maintenir du lien social sur un territoire (lutte contre l'isolement, dimension intergénérationnelle, mixité sociale, lutte contre les discriminations...). Les projets portés par les associations étant sources d'animation et de développement sur les territoires, ces derniers ont été, comme indiqué dans le bilan présenté en décembre 2012, soutenus de manière accrue dans les Contrats 2006-2012. Le souhait de la Région est de pouvoir continuer à les accompagner sur la période 2014-2020. Enfin, la Région sera attentive, comme elle l'a été jusque-là, à ce que son action concerne des publics ayant besoin d'être accompagnés, soutenus, valorisés : les personnes en situation de fragilité, les jeunes, les démarches intergénérationnelles...

Dans le cadre des contrats de partenariat, au titre de cette dimension, la Région questionnera donc les porteurs de projets sur la manière dont leur action concourt à la cohésion et à l'accessibilité sociales, au bien-être et à la santé, à l'épanouissement humain, à la valorisation de l'identité bretonne, au développement des langues de Bretagne, à mettre en œuvre une dimension artistique et culturelle et favorise l'ouverture au monde par des actions de coopérations (inter-pays, inter-SCoT, interdépartementale, interrégionale, internationale). Les démarches LEADER nous y obligent.

1.2.8.3 Prendre en compte l'environnement

Dans le cadre de son analyse des projets, la Région interrogera les porteurs de projets sur la manière dont ils ont intégré, dans leurs réflexions, les questions relatives au changement climatique, à la biodiversité, à la gestion raisonnée des ressources (naturelles, foncières...), à la santé-environnement... La thématique environnementale sera très largement intégrée dans les critères de conditionnalité des aides régionales et se retrouve également dans des nombreux documents de référence qui auront vocation à s'appliquer (grille Eco-FAUR, référentiel « Bretagne Qualiparc », Charte pour une gestion économe du foncier...).

1.2.8.4 Intégrer une dimension démocratique

Dans sa conception mais également sa mise en œuvre, la politique territoriale poursuit plusieurs orientations allant dans le sens d'une plus grande qualité démocratique.

En effet, en fondant la répartition de ses dotations sur une péréquation tenant compte des fragilités des territoires, la Région œuvre pour une équité des territoires. Pour concevoir la politique, mais également identifier les enjeux auxquels il convient de répondre par territoire, la Région a eu à cœur de travailler avec ses partenaires locaux (Pays, Conseils de développement, îliens...) et départementaux. En proposant une première lecture régionale des enjeux et en les soumettant au débat, en définissant des critères de péréquation en début de contractualisation et en garantissant les crédits par territoires, la Région œuvre dans le sens d'une plus grande lisibilité et transparence. Le

partenariat, la lisibilité et la transparence seront poursuivis dans le cadre de la sélection des projets à soutenir pour décliner les contrats de partenariat. Lors de la sélection des projets par les Comités de programmation régionale installés dans les pays et avec l'AIP, la Région fera part aux porteurs de projets de son souhait qu'ils puissent veiller à une bonne association des usagers (utilisateurs, salariés, public jeunes...). Elle les questionnera sur les modalités qu'ils auront choisies pour les associer au processus de décision (réunions publiques, comités d'usagers ou d'habitants, panels, groupes de travail, internet, sondage, jury, enquête,...) et aux indicateurs d'évaluation qu'ils comptent examiner et renseigner. Dans l'analyse de ces mêmes projets, la Région sera également attentive à l'innovation sociale et sociétale de ces derniers. (Quelles réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits sont-elles apportées ? Ces réponses sont-elles apportées en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers ?) Cette orientation fera l'objet d'un questionnement autour de l'objet même du projet et de sa gouvernance.

2 Annexes

2.1 Lecture régionale des dynamiques de développement de la Bretagne

Observer les territoires dans le temps est essentiel pour anticiper les mutations ainsi que concevoir des politiques publiques adaptées.

Les premiers travaux conduits par le Conseil régional dans le cadre de la démarche d'observatoire des territoires, ainsi que le rapport du CESER de Bretagne sur « Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions » adopté en juin dernier, contribuent à ce premier exercice d'observation et ont permis de parvenir à formaliser une première lecture régionale des dynamiques de développement.

Une synthèse de ce travail vous est présentée ci-dessous, pointant les atouts, fragilités et principaux enjeux auxquels est confrontée la Bretagne.

2.1.1 Une population dynamique

Forces	Fragilités
- Le territoire breton apparaît très attractif au regard de la forte expansion démographique (+13,6%) qu'a connue la région au cours des 20 dernières années. Cette croissance de la population est avant tout liée au solde migratoire. - A l'horizon 2040, cette attractivité, si elle se confirmait, pourrait conduire, dans un scénario haut, à une augmentation de près de +30% de la population régionale. - Le revenu médian régional des ménages bretons s'inscrit dans la moyenne métropolitaine. - La Bretagne dispose d'un des meilleurs taux de scolarisation de ses jeunes en France, que ce soit pour les plus petits (2-5 ans) ou les plus âgés (18-24 ans). - Un engagement associatif et civique fort en Bretagne - Des langues de Bretagne contribuant à sa richesse culturelle.	- Le boom démographique que connaît actuellement la région n'est pas homogène sur les territoires bretons et engendre des disparités en matière de développement local. - Cette croissance démographique s'accompagne d'un fort vieillissement de la population bretonne à l'horizon 2040, qui soulève la question de l'adaptation des équipements et des services aux nouveaux besoins qui s'expriment. - La diminution de la part des 15-24 ans dans la population en Bretagne, liée au vieillissement démographique mais aussi à leur émigration vers d'autres régions, interroge la capacité des territoires à maintenir une attractivité suffisante pour ces populations jeunes (emplois, équipements, logements...). - L'état de santé des Bretons n'est pas encore satisfaisant avec des Indices Comparatifs de Mortalité (masculins et féminins) relativement défavorables par rapport aux moyennes françaises, notamment en ce qui concerne le nombre de décès prématurés et évitables liés à des comportements à risque (consommation d'alcool, suicides...).
Quelques enjeux	
- Comment adapter les territoires aux nouveaux arrivants et anticiper les changements à venir liés au fort vieillissement de la population bretonne à l'horizon 2040 ? - Comment répondre aux nouveaux besoins en équipements et en services pour maintenir la cohésion sociale et territoriale ? - Afin de préserver le niveau de vie et le niveau d'éducation des Bretons, comment mettre en œuvre un développement des villes permettant de prévenir et de réduire les disparités observées au sein des principaux pôles urbains et dans les territoires plus ruraux, en matière de revenus, de niveau de vie et de niveau d'éducation ? - Améliorer l'état de santé des bretonnes et des bretons en approfondissant le travail de sensibilisation des populations à ces questions en agissant sur les déterminants environnementaux et sociaux, dans une logique de prévention. - Maintenir l'attractivité de la région Bretagne pour les populations les plus âgées (retraités...) mais aussi donner la possibilité (et l'envie) aux plus jeunes de rester vivre sur le territoire pour développer le dynamisme régional. Pour cela il apparaît nécessaire de préserver et de valoriser les aménités du territoire breton à l'avenir.	

2.1.2 Des modes de vies en perpétuelle mutation

Forces	Fragilités
Logement - Depuis une vingtaine d'années, on observe une forte augmentation du nombre de logements sur l'ensemble du territoire breton, liée à l'accroissement démographique régional. - Sur les années 2010-2011, on constate une reprise de la construction de logements neufs, même si cette reprise n'est que relative car en 2012 la tendance est au ralentissement du marché de la construction en raison de la crise. Cette tendance à la baisse se confirme pour l'année 2013. - La part des résidences secondaires en Bretagne est très élevée et révélatrice de l'attractivité de la région, mais soulève la question de la vacance de ces résidences hors des périodes estivales ou de vacances scolaires. Offre de soins - Une densité de l'offre de soins dans la moyenne nationale en ce qui concerne les médecins généralistes, infirmiers et pharmacies. - Un équipement en transports médicalisés et en EHPAD très satisfaisant et globalement bien réparti sur le territoire régional. Etablissements d'enseignement - Un équipement en établissements d'enseignement (maternelles, élémentaires et lycées) dense permettant un maillage équilibré du territoire. - Une offre de formation riche et diversifiée avec des formations « classiques » mais aussi des formations répondant aux besoins locaux (dans le domaine de l'agriculture ou de la mer). Culture - Le tissu culturel breton apparaît relativement riche, tant par le nombre de compagnies existantes qu'en termes de répartition des équipements culturels. - Des pratiques « amateur » très fortes en Bretagne	Logement - Sur le territoire breton, il est cependant possible de constater une certaine hétérogénéité de la répartition des logements sur le territoire, en particulier pour les logements sociaux qui sont souvent concentrés dans les pôles urbains. - Il existe une très forte pression foncière sur le littoral breton, notamment sur le littoral Sud ; a contrario, on assiste à une augmentation du nombre de logements vacants, en particulier à l'intérieur des terres et dans les centres-bourg des territoires ruraux et villes moyennes. - L'accès à la propriété apparaît relativement difficile pour les moins de 40 ans, notamment sur les côtes bretonnes et dans les centres-villes des pôles urbains. Offre de soins - Malgré la bonne densité de l'offre de soins, sa répartition fait apparaître de nombreux déséquilibres, notamment pour les territoires ruraux qui rencontrent des difficultés à attirer de jeunes médecins. - Les perspectives en termes démographiques (moyenne d'âge des praticiens) sont préoccupantes sur le moyen terme sur certains territoires. - Malgré les besoins importants et le dynamisme des acteurs de terrain, la prévention manque de moyens pour couvrir l'ensemble de la région. Etablissements d'enseignement - La majeure partie de l'offre de formation concernant l'enseignement supérieur reste concentrée dans les pôles urbains de Brest et de Rennes. Culture - Des dynamiques culturelles assez contrastées selon les pays, qui ne bénéficient pas tous du même rayonnement national, voire international, permettant à leurs compagnies de se développer. - Un risque d'une trop grande polarisation des compagnies de spectacles vivants et des équipements culturels dans les pôles urbains de Brest et de Rennes.

Sport - Une bonne couverture territoriale en équipements sportifs, qui apparaissent variés et nombreux. - Un Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, structure unique en France. Services de proximité - Des services d'information de la jeunesse bien présents sur le territoire breton. - En ce qui concerne les commerces et les services de proximité, l'offre apparaît dense et relativement équilibrée sur le territoire, tant en matière d'alimentation générale qu'en petits commerces spécialisés.	Sport - Certains territoires bretons apparaissent moins bien dotés en équipements sportifs que d'autres. - La place des femmes dans le sport breton, notamment leur place dans les instances dirigeantes, est encore restreinte. Services de proximité - Les plus fortes disparités en matière de services de proximité apparaissent pour les services de l'emploi et de la formation qui ne sont pas présents uniformément sur tous les territoires bretons. - L'offre de structures collectives d'accueil de la petite enfance reste encore limitée et fait apparaître des disparités entre les territoires.
Quelques enjeux	
- Comment proposer aux Bretons un habitat répondant à la fois à leurs attentes et aux enjeux de préservation de l'espace ? - Comment accroître la part des logements sociaux dans le parc de logements bretons et faire en sorte qu'ils ne soient pas polarisés dans les ensembles urbains ? Comment adapter l'offre de logements sociaux aux caractéristiques et aux composantes des territoires ruraux ? - Comment lutter contre la formation de déserts médicaux dans certaines intercommunalités (médecins vieillissants et peu nombreux) et maintenir, voire améliorer, le niveau d'équipement en EHPAD afin de répondre aux demandes actuelles et futures d'une population bretonne vieillissante. - Les services à la population comme facteurs d'égalité territoriale	

2.1.3 Une économie fragilisée mais avec un potentiel de rebond

Forces	Fragilités
Dynamisme économique et attractivité - 7e région française en termes de PIB (Produit intérieur brut) - Le territoire breton est attractif pour les pays étrangers, notamment au regard des nombreux IDE (Investissements Directs Etrangers) dans le domaine de l'industrie agroalimentaire (112 sites étrangers) (données 2011)	Dynamisme économique et attractivité - Des secteurs-socles déstabilisés (agriculture-pêche, une partie des IAA, automobile, naval) - En 2011, le taux de création de nouveaux établissements en Bretagne est inférieur à la moyenne métropolitaine avec 13,6% contre de 15,7% pour la France - 53,8% des créations d'entreprises bretonnes sont le fait d'auto-entrepreneurs - Prégnance de la question de la transmission des entreprises avec le vieillissement et les nombreux départs à la retraite des dirigeants dans les prochaines années - Des coûts énergétiques croissants dans une région fortement dépendante de l'extérieur pour sa consommation - Des coûts et des manques à gagner dus à de mauvaises gestions des ressources humaines et aux effets des inégalités professionnelles entre femmes et hommes - Une part de femmes à la tête des entreprises bretonnes encore limitée - Une dégradation des milieux naturels, sources fondamentales de la création de richesses - Une dépendance vis-à-vis de centres de décision externes (risque de délocalisations, risque de baisse des commandes Défense) - Une Dépendance à l'égard de la commande publique, donc à l'égard des finances publiques (Défense)
Zooms sur certaines filières économiques - Agriculture : ouverture progressive de l'agriculture traditionnelle vers de nouvelles méthodes, comme l'agriculture biologique, des distributions via les circuits courts, ou encore la diversification des activités - Mer : fort potentiel des activités liées à la pêche et des structures existantes sur le territoire breton ; filière nautique bien développée dans la région ; développement d'outils comme la Gestion Intégrée des Zones Côtières - Tourisme : volonté d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité pour développer encore l'activité touristique via la mise en place des 10 Destinations touristiques ; fort potentiel touristique de la région lié à son riche patrimoine naturel et ses sites reconnus - Economie sociale et solidaire (ESS) : la Bretagne est la première région française pour le poids de l'ESS dans son économie, avec près de 14% de l'emploi de la région dans ce secteur, de plus ses effectifs sont en constante augmentation	Zooms sur certaines filières économiques - Agriculture : forte diminution du nombre d'exploitations et de la population active agricole entre 2000 et 2010 - Tourisme : inégale répartition de l'offre touristique sur les territoires ; difficultés économiques liées à ce secteur d'activité : précarité et saisonnalité de l'emploi - Economie sociale et solidaire (ESS) : un secteur fragile qui peine à trouver son modèle économique

Foncier économique et immobilier d'entreprises

- Mise en place d'outils pour maîtriser au mieux la hausse de la consommation foncière, dont la démarche Bretagne Qualiparc qui vise à améliorer les conditions de consommation de l'espace par les zones d'activités bretonnes, mais aussi avec la création de l'établissement public foncier de Bretagne.

Recherche et innovation

- La région dispose d'atouts majeurs en la matière : une population en constante augmentation qui bénéficie d'un bon niveau d'éducation, mais également un environnement propice à l'innovation.
- Des bons taux d'innovation des entreprises (produit, process, marketing)
- Un fort potentiel de R&D, public et privé
- Un bon maillage des acteurs de l'innovation

Marché du travail

- la Bretagne a été l'une des régions les plus actives (la 5e) en matière de création d'emplois en France au cours de la décennie 2000-2010. Cela la conduit à enregistrer l'un des plus faibles taux de chômage en France. Le taux de chômage en Bretagne reste inférieur à celui de la France à la fin du 2eme trimestre 2013 : 9,4% sur le territoire régional, pour 10,5%

Foncier économique et immobilier d'entreprises

- Augmentation continue de la consommation foncière économique
- Des conflits d'usages sur le foncier

Recherche et innovation

- Une valeur créée/captée encore faible (PIB/emploi)
- Concentration des pôles de recherches dans les ensembles urbains
- Des faiblesses dans le système de soutien breton (sur l'innovation aval et/ou non-technologique, sur l'accompagnement des entreprises en croissance)
- Faible insertion dans les réseaux/projets européens/internationaux
- Difficulté à garder les PME-pépites ou en croissance ; problèmes de transmission-reprise
- R&D parfois « hors sol », ou au potentiel commercial insuffisamment exploité (sans 'usines') en Bretagne

Marché du travail

- Si elle maintient un différentiel favorable en matière de taux de chômage en 2013, la région a connu ces deux dernières années la plus forte dégradation de l'emploi en France (+ 50% de demandeurs d'emplois depuis 2008, la plus importante hausse régionale en 2011 et 2012 et une destruction forte d'emplois salariés).
- Sous représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures sur le marché du travail breton par rapport aux moyennes métropolitaines
- Baisse de l'emploi dans les secteurs de l'industrie et de la construction
- Augmentation de la demande d'emplois, surtout pour les femmes, les jeunes, les seniors et avant tout pour les emplois peu ou pas qualifiés
- Les offres d'emplois proposées sont souvent de courtes durées ce qui va dans le sens d'une précarisation de l'emploi
- 29% des offres d'emplois en 2011 sont des CDI
- Le territoire breton n'a pas été épargné par la crise comme le montrent les différents plans sociaux qui ont représenté d'importantes pertes d'emploi dans les secteurs de l'agro-alimentaire, automobile...
- Au 2^{ème} trimestre 2013, La Bretagne connaît l'une des plus fortes augmentations du taux de chômage (même si elle a toujours un des taux de chômage les plus faibles)
- Des difficultés de recrutement, des inadéquations latentes emploi-formation dans certains secteurs
- Poids important des emplois peu ou pas qualifiés dans la région (dans l'agriculture et la construction plus particulièrement)

Formation	Formation
- - Offre de formation relativement diversifiée - Bonne qualification de base (diplômés avant bac, bac, licence) mais des inégalités, notamment femmes - hommes qui augmentent et un déclassement des jeunes	- L'offre de formation initiale est concentrée dans les grands pôles urbains - Désaffectation des filières scientifiques et techniques
Quelques enjeux	
- De quelle manière anticiper les effets à moyen et long termes de la crise sur l'emploi sur l'économie bretonne afin de mieux gérer et de conforter la situation, jusque là relativement favorable de la région, en matière d'emploi, de niveau et de qualité de vie ? - Comment renouveler, diversifier et moderniser l'économie bretonne ? - Comment accompagner la transition des secteurs-socles (des IAA à la nutrition-santé, de l'automobile à la mobilité durable, du naval au navire du futur, etc.) - Comment saisir les opportunités de l'économie verte et de la nécessaire conquête d'une plus grande autonomie énergétique (EMR, mais aussi économie circulaire, etc.) - Comment accélérer l'essor des nouvelles activités porteuses d'avenir (biotechs, éco-activités, silver economy, etc.) - Comment promouvoir et développer la « Glaz économie » - Quel rôle peut jouer « l'économie de proximité » pour renforcer le maillage économique breton ? Mais également, quel rôle pour les coopérations interrégionales afin de maintenir une économie attractive et dynamique dans le grand Ouest ? - La maîtrise de l'espace liée à l'urbanisation croissante de la région représente également une nécessité pour le territoire afin de préserver ses spécificités : maîtrise de la pression foncière sur les terres agricoles et sur les espaces littoraux et rétro-littoraux, maîtrise de la qualité des zones d'activités... - Comment préserver les spécificités économiques du territoire breton : relancer le dynamisme agricole de la région en valorisant de nouvelles méthodes (agriculture biologique, diversification des activités...), soutenir le filière maritime, aussi bien la pêche, que les activités nautiques ou la construction navale, et les énergies marines, mais aussi maintenir l'attractivité touristique du territoire. - Un potentiel breton en capacité à innover (bon niveau d'éducation, dépôts de brevets nombreux, usages d'internet diversifiés...). Comment la Bretagne peut-elle saisir ce potentiel pour se distinguer des autres régions françaises en devenant un centre d'impulsion dans le domaine de la recherche et du développement ? - La Bretagne connaît, depuis 2010-2011, une accélération de certaines mutations de l'emploi sur son territoire auxquelles il convient d'apporter des réponses adaptées : précarité, chômage des femmes, des jeunes et des seniors, hausse de l'emploi temporaire et peu qualifié... - Comment les territoires peuvent-ils participer à apporter des réponses à ces enjeux ? (économie, formation, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale...)	

2.1.4 Un enclavement géographique compensé par des politiques en faveur de l'accessibilité

Forces	Fragilités
- La région dispose de nombreuses infrastructures de transports : 10 aéroports, 18 gares TGV, des gares maritimes et ports de commerces, ainsi qu'un bon réseau de routes nationales et départementales. - L'accueil de la future Ligne à Grande Vitesse nécessitant la modernisation des lignes ferroviaires bretonnes et de leurs gares, 11 projets de Pôles d'Echange Multimodal ont été retenus. - Les trafics aéroportuaires, ferroviaires et routiers sont en forte augmentation sur l'ensemble du territoire régional, preuve de son attractivité. - La Bretagne est une région dans laquelle l'accès au numérique est répandu et où les usages d'internet sont nombreux. Les ménages bretons apparaissent relativement plus « connectés » que la moyenne française en février 2012, 81% des foyers bretons possédaient un ordinateur contre 78% des foyers français. - Une capacité des acteurs à se regrouper autour du projet Bretagne Très Haut Débit.	- Malgré des nombreuses infrastructures de transports, la Bretagne reste une région relativement enclavée du fait de sa position géographique. - L'augmentation du trafic des transports en Bretagne soulève toutefois certaines interrogations quant à la consommation énergétique et à la pollution qu'elle génère, notamment avec l'utilisation massive de la voiture. - De plus en plus de Bretons ne travaillent pas dans leurs communes de résidence, ce qui fait du travail un motif structurant de la mobilité en Bretagne et qui ne tend pas à favoriser une utilisation moindre de la voiture. Ce phénomène est encore plus prégnant autour des pôles métropolitains, et notamment dans les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes autour de Rennes. - Même si les usages du numérique sont répandus, des questions subsistent quant à la couverture intégrale du territoire : de nombreuses zones blanches existent encore, aussi bien concernant le réseau 3G, que l'ADSL ou la TNT.
Quelques enjeux	
- Favoriser le désenclavement de l'intégralité du territoire breton en retravaillant les infrastructures routières, et les transports de manière plus globale, notamment au Centre du territoire breton, mais aussi en s'appuyant sur les pôles d'échanges multimodaux autour des gares régionales, actuellement en cours de réalisation. - Chercher des solutions face au défi de la mobilité individuelle en Bretagne : comment mobiliser les usagers, ainsi que les acteurs socioéconomiques locaux, dans l'élaboration et le développement de solutions alternatives à l'automobile ? - Quels leviers activer pour faciliter la déconcentration des activités économiques, et notamment les infrastructures logistiques, des pôles urbains régionaux ? - Faire de la Bretagne un centre d'impulsion du numérique en France, notamment grâce à la mise en œuvre de projets comme Bretagne Très Haut Débit.	

2.1.5 Des ressources... mais sous pression

Forces	Fragilités
- Le territoire régional bénéficie d'un patrimoine bâti et mobilier très riche et diversifié reconnu régionalement, nationalement et même internationalement. - Avec ses 2700 km de côtes, la Bretagne dispose également d'un riche patrimoine naturel, aussi bien marin que terrestre, présentant une faune et une flore particulièrement diversifiées. - Pour protéger au mieux ce patrimoine naturel, le territoire breton est couvert par divers programmes de protection. <i>Ex : Zones Natura 2000, ZNIEFF, Parc Naturel régional...</i> - L'intégralité de la région est couverte par des SAGE visant une meilleure gestion de l'eau. De plus, 8 baies bretonnes ont signé un plan de lutte contre les algues vertes. - Même si la production énergétique de la Bretagne est encore limitée, elle dispose d'un potentiel certain en la matière et de nombreux projets de développement des énergies renouvelables sont en cours de réflexion ou d'élaboration.	- Depuis une vingtaine d'années, la Bretagne est sujette à une forte artificialisation de ses sols, notamment sur les parties littorales de son territoire. Cette artificialisation est en partie liée à l'attractivité croissante de la région et de la pression foncière qu'elle engendre. - La qualité de l'eau est souvent évoquée en Bretagne, notamment de par la concentration de nitrates dans certains cours d'eau liée aux pollutions agricoles et tertiaires. Mais cette question de la qualité de l'eau est encore plus visible avec la problématique des algues vertes. - La question de l'énergie est également importante sur le territoire car la consommation augmente d'années en années, et même si la production augmente également, elle reste relativement faible par rapport aux besoins. - Part très importante de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre (GES), elle est responsable de près de 40% des émissions totales de GES (contre 21% en France). Cette part peut parfois atteindre 75% de la production de GES des territoires ruraux. Les transports sont le deuxième poste d'émission, avec 25% du total, suivis du secteur du bâtiment - résidentiel et tertiaire (23% en Bretagne). Par ailleurs, la pêche représente seulement 1% des émissions de GES à l'échelle régionale.
Quelques enjeux	
- Maîtriser la pression foncière littorale, rétro-littorale mais aussi en centre-ville, car l'artificialisation constante des terres bretonnes engendre une pression supplémentaire sur le patrimoine naturel régional. Comment protéger les richesses écologiques littorales de la région ? Comment mieux connaître les risques environnementaux spécifiques à un territoire afin d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs socioéconomiques de manière appropriée ? - Restaurer la qualité des eaux et milieux aquatiques, notamment dans les baies concernées par la problématique des algues vertes. - Sécuriser l'approvisionnement énergétique des territoires, du fait de la forte dépendance de la Bretagne en la matière, mais aussi diversifier les sources d'énergie et développer les énergies renouvelables à partir des nombreux atouts dont le territoire breton dispose. - Anticiper et s'adapter au changement climatique, afin de répondre à la question : quelles opportunités et vulnérabilités le réchauffement climatique va-t-il engendrer pour les territoires bretons ? - Comment accompagner la mise en œuvre du SRCAE (Schéma régional climat air énergie qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser la demande énergétique, développer les énergies renouvelables, s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air) sur les territoires ? - Développer les plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des plans climat-énergie territoriaux (PCET) qui devront être compatibles avec les orientations fixées par le SRCAE.	

2.1.6 Un modèle de développement équilibré à préserver

Forces	Fragilités
- La Bretagne s'articule autour de pôles urbains dynamiques, avec 35 communes comptant plus de 10 000 habitants, ainsi qu'autour de villes moyennes qui permettent un bon maillage territorial (équipement, fonctionnement, coordination des politiques locales...) - 28 villes moyennes qui assument des fonctions de centralité² - Une interdépendance entre les territoires urbains et ruraux - Une structuration ancienne en 21 pays qui permettent de penser collectivement l'avenir et de travailler sur une mise en réseau des acteurs - Un fort développement de l'intercommunalité. En effet, près de 98% de sa population vit dans des groupements de communes (86% en France). Au 1er janvier 2014, 102 EPCI bretons : 1 communauté urbaine (Brest Métropole Océane), 10 communautés d'agglomération et 91 communautés de communes	- Certaines villes moyennes bretonnes semblent connaître des difficultés à maintenir leur rôle de pôle d'équilibre à l'échelle régionale³ - Des ruptures s'accroissant dans les dynamiques de développement, notamment entre le croissant Est/ Sud- Ouest (Dinard/ Auray) et le reste du territoire. Plus particulièrement, de forts contrastes de situations entre les pays littoraux et urbains et les pays ruraux
Quelques enjeux	
- Comment, avec l'émergence de deux métropoles, maintenir un développement équilibré du territoire régional ? - Comment, avec la refonte de la carte intercommunale, les pays peuvent-ils se questionner, sur leurs périmètres, leurs missions, leur organisation ? - Comment mobiliser les Conseils de développement, développer leurs relations avec les élus sur les territoires ? - Les 28 villes moyennes bretonnes identifiées sont-elles toutes en mesure d'assurer un rôle de pôle d'équilibre ? - Comment aider les villes les plus en difficulté à se redynamiser ? Comment les accompagner dans leur développement ? Par quelles politiques publiques ?	

² Une ville moyenne pouvant être définie comme une commune de 6 000 à 20 000 habitants, comptant de 2 500 à 20 000 emplois, dans laquelle réside au moins 15% de la population de son bassin de vie, et qui offre une densité de 30 à 60 équipements pour 1 000 habitants, dont entre 5 et 15 appartenant à la gamme supérieure des équipements, telle qu'elle est définie par l'Insee en 2011.

³ Landivisiau, Dinard, Paimpol, Pontivy, Redon, Lannion, Morlaix, Dinan, Guingamp, Concarneau, Douarnenez, Fougères (conclusion d'une étude universitaire réalisée en octobre 2013 pour le Conseil régional)

2.2 Représentation graphique des contrats de partenariat

Contrat de partenariat Région/pays/AIP...										
Convention d'objectifs et de moyens	Convention pour l'ingénierie territoriale			Convention pour les priorités partagées de développement						
	Enveloppes consolidées des financements régionaux sectoriels	Rappel des financements apportés par des visas dans la convention cadre		Axe Priorité de développement				Axe « Services collectifs essentiels »		
		Enveloppe pour l'animation du projet de territoire et l'accompagnement des porteurs de projets	Enveloppe pour l'animation des Conseils de développement	Axe Priorité de développement 1	Axe Priorité de développement 2	Axe Priorité de développement 3	Axe - Rééquilibrage territorial » (facultatif)			
Niveau Axe				Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types d'opérations, de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale	Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types d'opérations, de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale	Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types d'opérations, de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale	Plusieurs fiches actions précisant notamment pour la question à traiter : les types d'opérations, de bénéficiaires, les taux et conditions d'intervention régionale			
Niveau actions										
Montants alloués	Hors dotation garantie	Enveloppe répartie entre pays avec une péréquation plafond annuel	Enveloppe forfaitaire annuelle : 25 000€/CD	80% mini de l'enveloppe priorités de développement				20% maxi de l'enveloppe priorités de développement		
Répartition des crédits	Enveloppe animation projet de territoire et accompagnement porteurs de projets		Enveloppe animation Conseils de développement	Axes priorités de développement					Axe services collectifs essentiels	Total
Pays		15,2M€	3,675M€	192 900 000€ minimum					48 225 000€ maximum	~260M€
Iles		0,7M€		4 240 000 minimum					1 060 000€ maximum	~6M€

3. PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne a été proposé par l'Etat à la Bretagne compte tenu de l'accumulation de difficultés économiques sur la région, leur impact social et l'émotion collectivement exprimée par les forces socio-économiques, les collectivités et la population.

Il a été préparé entre l'Etat et la région début novembre, fait l'objet d'un pré-projet soumis à contributions des membres du B16 et largement concerté par la région auprès des partenaires concernés et notamment des pays et conseils de développement le 19 novembre.

Le texte final, arrêté le 4 décembre, est soumis à l'avis du CESER puis à délibération du conseil régional le 12 décembre en vue d'une signature par le premier ministre le 13 décembre.

Le document de 84 pages, en ligne sur le site de la région, est composé du Pacte d'Avenir pour la Bretagne proprement dit (p.1 à 31), du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne qui le décline et le complète (p.32 à 79), du programme d'expérimentations et d'actions pour une meilleure efficacité administrative (p.80 à 83) et d'une fiche financière du pacte d'Avenir (p.84).

Le pacte d'avenir pour la Bretagne repose sur 3 piliers (p.2) : des mesures d'urgence face à la situation économique et sociale, le plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, et le soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Il vise à répondre à 7 enjeux:

- Répondre à l'urgence : anticiper et accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public (p.4 à 9) ;
- Conforter la Bretagne comme grande région productive (p.10 à 14) ;
- Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne (p.15 à 18) ;
- Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne (p.18) ;
- Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance (p.19 à 21) ;
- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoires (p.22 à 28) ;
- Sceller un pacte de confiance (p.28 à 29).

Son préambule (p.3) précise que : Le pacte d'avenir constitue un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'union européenne, de l'Etat, de la région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence. Dans le prolongement des engagements pris dans le présent document, il trouvera sa déclinaison dans les prochains programmes européens, dans le contrat de plan Etat-région 2014-2020, qu'il anticipe, et dans les contractualisations régionales. Pour cette mise en œuvre, l'ensemble des contributions reçues à l'occasion de son élaboration, et qui n'ont pas toutes trouvé leur place dans le pacte d'avenir, constituera un matériau riche qui sera exploité.

Son dispositif d'élaboration et de mise en œuvre (p.30) énonce que : Le pacte d'avenir est un engagement contractuel entre l'Etat et la Bretagne portant sur des objectifs partagés. Il associe la conférence territoriale (B16). Son comité de suivi, comportant tous les partenaires mobilisés dans son élaboration, aura la responsabilité d'assurer la cohérence des orientations et projets du contrat de plan Etat – région avec le pacte.

Les contributions apportées par les membres du B16 pour ce qui concerne la Cornouaille ont porté sur :

- Conseil Général du Finistère : l'accompagnement des personnes et le soutien aux entreprises, filières et territoires en fragilité, le soutien à l'innovation (dont la démarche d'IRT agro-alimentaire) et au développement industriel (dont ialys, Meralliance, diffusion du véhicule électrique), la vocation maritime de la pointe bretonne (dont les EMR, Sabella, les infrastructures portuaires, le nautisme et la navale avec l'outillage de Concarneau, le soutien à la pêche et la filière halio-alimentaire), l'accessibilité (très haut débit, BGV et ligne Brest-Quimper, RN 164).
- Concarneau Cornouaille Agglomération : le soutien aux salariés et la revitalisation du site Boutet-Nicolas à Rosporden, les infrastructures de travail du pôle naval de Concarneau (levage et cale sèche).
- Quimper Communauté : le projet ialys pour Quimper et la Cornouaille sous ses 3 aspects, à savoir la création et l'animation d'un cluster en coopération avec la CCI, la création d'un pôle d'excellence R&D dédié à « l'aliment de demain » fédérant les centres techniques bretons sous portage ADRIA, et la création d'un centre de découverte grand public, pédagogique et ludique, sur le thème de l'alimentation, ses produits, ses métiers.

Par ailleurs, à l'occasion de l'évocation du pacte d'avenir en comité de stratégie économique de l'agence le 28 novembre, des courriers ont été reçus de la chambre d'agriculture, appuyant la démarche ialys et insistant sur les enjeux agricoles (projets des producteurs et transmission des exploitations) , et de la COCOPAQ, argumentant de la pertinence d'un projet d'hôtel d'entreprises sur Kervidanou.

5. CONTRAT DE PARTENARIAT REGION – PAYS, PERSPECTIVES 2014

Quelques points pratiques du rapport soumis à l'assemblée régionale en session de décembre :

- Des niveaux de financement reconduits : 266 M€ dont 6 pour les îles et 260 à répartir entre les 21 pays bretons. Une péréquation renforcée est en cours de finalisation, les enveloppes par pays seront connues à la session de février du conseil régional. Pm : la Cornouaille avait bénéficié d'une enveloppe de 26 M€ lors du précédent contrat.
 - La couverture d'une période de 7 ans, 2014 à 2020, à l'instar des fonds européens et du contrat Etat – région, mais une programmation et une dotation en 2 phases : 2014 à 2016, puis 2017 à 2020. La première phase sera dotée de 3/7 de l'enveloppe péréquée, la seconde de 4/7 de l'enveloppe corrigée d'une péréquation revue notamment en fonction des fonds CPER et européens fléchés sur les territoires des pays.
 - L'ingénierie territoriale sera soutenue : ingénierie pays, reconduite pour 2014 sur la base de 2013 (97 k€ pour la Cornouaille) et ensuite objet d'une convention cadre de missions à passer avec la région pour les années suivantes, notant tous les soutiens à l'ingénierie locale apportés par la région sur le pays, et ingénierie du conseil de développement (25 k€ /an pour le financement de son animation).
NB : la région se basera également sur les pays pour le volet développement rural du FEADER (avec une aide spécifique en 2014 à l'ingénierie permettant aux pays non engagés jusqu'à présent de travailler leur projet), et les volets territorialisés du FEDER et du FEAMP.
 - Le contrat devra être argumenté, priorisé, et recouvrir les enjeux prioritaires posés par la région, à savoir : développement économique, vocation maritime, accessibilité, ressources et transition énergétique, enfin conditions de vie de la population.
A côté des priorités thématiques, il pourra intégrer des priorités de rééquilibrage interne au pays et soutenir les services collectifs (enveloppe maxi de 20% de la dotation pays, idem enveloppe 3 du précédent contrat).
 - La programmation devra rester adaptée aux enjeux : notamment à raison des élections locales de 2014, le contrat, à négocier entre région, pays et conseil de développement, et CG s'il le souhaite, ne portera que sur les objectifs et types de projets à soutenir. Il sera co-signé par les présidents du pays, des EPCI et du conseil de développement, et du conseil général s'il le souhaite (NB : le CG 29 est intéressé).
 - Les projets eux-mêmes seront présentés devant un comité de programmation régionale par pays, composé pour moitié d'élus toutes collectivités confondues et pour moitié de membres du conseil de développement. Cette parité élus-société civile répond aux exigences de gestion des fonds européens qui viendront devant la même instance, intégrant les approches de territorialisation des politiques sur la région (NB, au-delà des fonds européens : SCOT, SAGE, GIZC...).
 - Une demande d'exemplarité en matière de développement durable : répondant à la grille d'évaluation PADUS / DURABLE présentée à la même session du conseil régional, la politique territoriale devra porter attention aux piliers économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique du développement durable.
-

5. CONTRAT DE PARTENARIAT REGION – PAYS, PREDIAGNOSTIC

Quelques éléments évoqués lors de l'échange Région – Cornouaille le 2 décembre à Quimper :

- Réunion co-présidée par Thierry Burlot (VP région) et Bernard Poignant, accompagnés de Jean-Claude Lessard et Chantal Simon Guillou (VP CG29), regroupant 50 participants : élus locaux et régionaux du territoire, membres du conseil de développement, techniciens du territoire et de la région.
 - Présentation des enjeux des nouvelles contractualisations et du contrat de partenariat région – pays, et présentation du diagnostic des dynamiques du territoire proposé par la région et des grands enjeux qu'il évoque, suscitant le débat qui a notamment porté sur :
 - les atouts développés par la Cornouaille à travers l'ingénierie dont elle s'est dotée et le travail de vision prospective qu'elle a mené, facilitant la préparation du contrat ;
 - les craintes induites par l'émergence des métropoles et le choix régional de retenir les pays comme espaces de contractualisation pour le bon assemblage des territoires ;
 - la nécessité de prioriser, dans un cadre d'argent public rare, et l'attente par la région d'un projet innovant de la Cornouaille ;
 - l'attention du conseil général à participer à un regard convergent avec celui de la région sur les territoires, y associant ses priorités propres de cohésion sociale et d'environnement ;
 - la taille du pays de Cornouaille, sa non mono-polarisation autour de la seule agglomération quimpéroise qui en est la capitale sans l'écraser, ses complexités territoriales mais cependant l'adhésion fondamentale de tous ses territoires à la Cornouaille, dont Quimperlé pour qui en douterait ;
 - l'importance de l'industrie en particulier agro-alimentaire répartie sur le territoire et de la spécificité du pôle aliment à conforter, avec également une attention à l'agriculture et à ses mutations ;
 - la puissante vocation maritime de la Cornouaille, la pêche à laquelle il faut croire et l'ensemble des filières maritimes à développer, le tourisme sur lequel on doit encore progresser ;
 - la perspective souhaitable d'un SCOT unifié à l'échelle cornouaillaise à l'issue de l'expérience des premiers SCOTs et de l'inter-SCOT qui prend une importance croissante, les enjeux d'habitat et de centralités ;
 - la réelle question de la périphéricité cornouaillaise et ses enjeux exacerbés d'accessibilité, de transports de marchandises, de transports collectifs et d'inter-modalité au-delà des seuls PEMS principaux, de desserte en réseaux de très haut débit ;
 - l'ensemble des atouts économiques de la Cornouaille en industries et services qui innovent, exportent (ex : Bolloré, d'importance mondiale) et qu'il faut aussi appuyer sans se limiter aux seules filières agro-alimentaires, notre bien-être venant aussi de leurs performances ;
 - l'attention à porter aux questions relatives à l'emploi, à la formation et aux capacités de reconversion des salariés, à la fois enjeu social et nécessité de développement économique ;
 - la place des acteurs de la société civile dans la détermination et le suivi du projet de territoire, le besoin de redynamiser le conseil de développement, à engager sans attendre ;
 - évidemment, l'attente de précisions sur les enveloppes financières accordées à la Cornouaille
-

PERSPECTIVES DE FONDS LEADER A ECHELLE PAYS

La programmation des fonds européens est en cours de renégociation pour la période 2014-2020. L'autorité de gestion sera principalement exercée par la Région Bretagne. L'objectif de cohésion territoriale s'impose et offre la possibilité de cofinancer des projets de développement territorial par différents fonds européens, nationaux et régionaux.

Dans ce contexte, les pays bretons sont largement fléchés pour devenir les territoires de référence pour le portage des programmes territoriaux comme Leader. Le fonds Leader est principalement utilisé pour l'émergence de projets et leur ingénierie : études, accompagnement de porteurs de projets, mise en réseaux des acteurs, etc.

Pour ce programme, un plafond de population était jusqu'à présent imposé. La Région Bretagne a d'ores et déjà déposé une requête auprès de la DATAR pour qu'il y ait des dérogations possibles. L'avis de la DATAR serait favorable. Dans ce cas, la Cornouaille serait éligible sous réserve d'exclusion des territoires les plus urbains pour lesquels la définition n'a pas encore été arrêtée.

La Région souhaite que les projets Leader soient portés par des territoires dont le périmètre correspond au moins à un territoire de pays.

L'enveloppe globale pourrait atteindre les 18M€ pour la Bretagne sur la période 2014/2020.

Le Pays de Cornouaille comme 7 autres pays ne sont actuellement pas bénéficiaire de Leader, sous réserve pour nous de la partie ouest de la Cornouaille qui a bénéficié de plusieurs programmations de ces fonds.

La Région propose une aide préparatoire à ces territoires pour préparer leur candidature.

La conduite de ce travail, bénéficiant ainsi d'un co-financement régional, nécessiterait de se doter d'un renfort (CDD d'un an de chargé d'études) dont le recrutement devrait être engagé rapidement.

De plus, il faudrait qu'un groupe d'élus intéressés puisse se mobiliser dans le pilotage du dossier.

Il est demandé au CA d'autoriser QCD à mener la concertation en mobilisant ces moyens et cette aide, afin de préparer une candidature cornouillaise et d'imaginer un schéma organisationnel d'animation du programme en bénéficiant de l'expérience acquise sur l'ouest Cornouaille pour le décliner sur l'ensemble du territoire cornouillais.

Indication de calendrier : Appel à manifestation d'intérêt : printemps 2014

Appel à Projets : fin 2014